

Faculté de Philosophie, Arts et Lettres

Département d'Histoire

« Au Parc à Pouyes »

La prostitution à Charleroi sous les occupations allemandes et
alliées : 1914-1919

ANNEXES

Mémoire réalisé par

SOUDRON Arnaud

Promoteurs

Promotrice : Laurence Van Ypersele

Co-Promoteur : Emmanuel Debruyne

Année académique 2018-2019

Master 120 en Histoire à finalité didactique

Plan

Annexe 1 : Le règlement de prostitution de Charleroi de 1872	5
Annexe 2 : RETY (M.), « <i>Les ensevelis de Charleroi</i> » poème.	10
Annexe 3 : Naissances suspectes	11
3.a.- Liste des pères selon les métiers	11
3.b.- Liste des naissances suspectes par mois.	12
Annexe 4 : Moyenne d'âge	14
4.a.- Tableau des moyennes par années	14
4.b.- Tableau de la répartition des âges par années.	15
Annexe 5 : Cartes de Charleroi	16
5.a.- 1910-1911-1912	16
5.b.- 1913-1914	17
5.c.- 1915	18
5.d.- 1916	19
5.e.- 1917	20
5.f.- 1918	21
5.g.- 1919	22
Annexe 6 : Graphique Nombre de cas par an	23
Annexe 7 : Carte sur la densité de population	23
Annexe 8 : Photo du quai du Déversoir	24
Annexe 9 : Photo Affiche sur l'extension des mœurs	24
Annexe 10 : Rapport de police du commissariat de Courcelles.	25
Annexe 11 : Traduction des rapports Le Suire N1143/21	26
11.a.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 21 juillet 1916 au 20 janvier 1917	26
11.b.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 1 janvier 1917 au 30 juin 1917.	27

11.c.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du premier juillet 1917 au 31 décembre 1917	27
11.d.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 1 ^{er} janvier 1918 au 30 juin 1918	28
11.e.- Bulletin du chef de l'administration pour la Wallonie pour la période d'août 1917 à Janvier 1918..	29
11.f.- Bulletin du chef de l'administration pour la Wallonie pour la période de février 1918 à Juin 1918 .	29
Annexe 12 : Traduction du rapport conférence Octobre 1915	30
Annexe 13 : Photos et cartes	31
13.a.- Hôpital civil Charleroi	31
13.b.- Carte de l'emplacement du Sanatorium de Jumet dans la ville.....	31
13.c.- Sanatorium Jumet	32
13.d.- Police des Mœurs Jumet 1919.....	32
13.e.- Musée anatomique	33
Annexe 14 : Affiche destinée aux soldats allemands avec sa traduction.....	34
Annexe 15 : Graphique journaux	36
15.a.- Graphique de l'évolution du nombre d'articles de La Région de Charleroi.....	36
15.b.- Graphique sur l'évolution mensuelle selon la taille des articles de La Région de Charleroi.....	36
15.c.- Graphique de l'évolution du nombre d'articles des journaux de fin 1918-1919.....	37
15.d.- Graphique sur l'évolution mensuelle selon la taille des articles des journaux de fin 1918-1919.	37
Annexe 16 : <i>Paskeyes</i> sur le Parc à pouyes	38
16.a.- <i>Elle fréquente l'artil'rie</i>	38
16.b.- <i>La polka des p'tites femmes</i>	39
16.c.- <i>Les petites vierges du boul'vard</i>	40
16.d.- <i>Poüyette... poüette !</i>	41
16.e.- <i>On n'a qu'à criyî pouyes</i>	42
16.f.- <i>Les Petites Pouyettes</i>	43
16.g.- <i>El parc-à .. pouyes</i>	44
16.h.- <i>Le Parc à Pouyes à Pouyettes & à Pouyons</i>	45
16.i.- <i>Poupouille !</i>	46
16.j.- <i>Em' belle-mère esst au parc-à-poüyes</i>	47

16.k.- <i>Ene rèvolution au parc-à-poiïyes</i>	48
16.l.- <i>On a inl've m'poiïyette</i>	49
16.m.- <i>Casimir eyet l'parc à poiïyes</i>	50
16.n.- <i>Casimir a r'çu n'lette di ses poiïyes</i>	51
16.o.- <i>In gayard heureux</i>	52
16.p.- <i>On va fer in parc-à-coqs</i>	53
16.q.- <i>Une fille !</i>	54
16.r.- <i>Pour mon gosse</i>	55
16.s.- <i>Les petites femmes cartées</i>	56
16.t.- <i>Contre infidélité femmes à soldat</i>	57
16.u.- <i>Çu qu'on wet aujourd'hu</i>	57
Sources des documents utilisés	59

Annexe 1 : Le règlement de prostitution de Charleroi de 1872

Etaient présents

M. M.	Lebeau, Charles,	Bourgmestre Président
	Dupret, Charles,	Echevin
	Isaac, Jules,	Id.
	Audent, Jules,	Conseiller
	François, Jules,	Id
	Fay, Charles,	Id
	Huwart, Adolphe,	Id
	Pochet, Fortuné,	Secrétaire.

Ordre du jour :

Règlement de police sur la prostitution.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, Mr Le Président, ouvre la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil et la rédaction en est approuvée.

Mr le Président fait connaître au Conseil qu'il a reçu de Mr le Ministre des finances une dépêche concernant l'agrandissement de la ville. Il propose de la renvoyer à la commission spéciale pour examen et rapport.

Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Abordant l'ordre du jour.

Le Conseil après avoir entendu les observations présentées par la commission de police et discuté successivement, chacun des articles de l'ordonnance de police sur la prostitution l'arrête ainsi qu'il suit :

Le conseil communal,

Considérant que le règlement sur la prostitution, actuellement en vigueur ne contient pas toutes les dispositions dont l'expérience a fait connaître la nécessité.

Voulant pourvoir par des mesures plus complètes à tout ce qui concerne cette partie importante de la police administrative.

Vu les articles 78 & 96 de la loi du 30 Mars 1836 ;

Arrête à l'unanimité des voix moins une :

Chapitre 1^{er}.

Des filles publiques, de leur inscription et de leur radiation.

Article 1^{er} – Sont réputées filles publiques, toutes filles ou femmes qui se livrent habituellement à la prostitution ;

Elles sont divisées en deux catégories :

1° Les filles de maison, c'est-à-dire celles qui sont à demeure fixe dans des maisons de débauche tolérées par l'administration communale.

2° Les filles publiques éparses c'est-à-dire celles qui ont un domicile particulier.

Article 2 – Les unes et les autres devront se faire inscrire au commissariat de police, où il y aura pour chaque catégorie un registre tenu à cet effet.

Article 3 – L'inscription d'une fille publique aura lieu soit sur sa demande, soit d'office par le Collège des Bourgmestre & Echevin, la fille ayant été entendue préalablement. Les passeports, actes de naissance et autres pièces constatant l'état civil des filles enregistrées, seront déposés au bureau de police.

Chaque fille aura son dossier particulier qui contiendra toutes les pièces qui la concernent.

Article 4 – Toute fille publique non inscrite sera mandée au bureau de police, pour y être entendue, elle sera inscrite s'il y a lieu conformément aux articles 2 & 3.

Celle qui n'aura pas obtempéré au premier appel ; pourra être punie des peines établies par l'art. 44 ci-après.

Article 5 – Après son inscription chaque fille recevra un carnet, dont le Collège Echevinal déterminera la forme, contenant les principales indications mentionnées aux registres d’inscription, et de plus son signalement et sa signature si elle sait écrire.

Un extrait du règlement, en ce qui concerne les filles éparses, sera imprimé en tête du carnet ; lecture en sera donnée au moment de leur inscription.

Article 6 – Il est strictement défendu aux filles inscrite(s) de se prêter leurs documents ; elles doivent toujours en être nanties, et l’exhiber à toute réquisition des agents de police.

Article 7 – Toute fille publique, en maison ou éparse, qui voudra changer de demeure, sera tenue préalablement d’en faire la déclaration à la Division Centrale de police et faire viser son carnet par le Commissaire de police.

Elle subira alors une visite extraordinaire. Le changement d’habitation ne pourra se renouveler plus de deux fois par mois, si ce n’est pour cause indépendante de la volonté de la fille.

La déclaration à faire par les filles publiques et mentionnée ci-dessus ne les dispense pas plus que les personnes qui les logent des obligations édictées par l’arrêté royal du 14 juillet 1896, concernant la tenue des registres de population.

Article 8 – Les filles de maison seront toujours libre d’en sortir ; le tenant maison qui sera convaincu d’avoir mis obstacle au départ d’une fille, sera puni du maximum des peines comminées ci-après ; sans préjudice de poursuites plus graves, en cas de séquestration ou de détention illégale.

Article 9 – Les filles éparses sont divisées en deux classes.

Elles paieront à chaque visite :

Celles de la 1 ^{ère} classe	0 f 40 C ^{es}
" 2 ^{ème} classe	30 C ^{es}

Article 10 – Aucune fille éparse ne pourra demeurer chez un débitant de boissons

Article 11 - Le carnet dont il est question à l’article 6 se paiera par les filles éparses

Pour celles de la 1 ^{ère} classe	1 f 90 C ^{es}
" 2 ^{ème} classe	0,79 C ^{es}

Article 12 – Lorsqu’une fille publique enregistrée désireuse d’obtenir sa radiation elle devra en faire la demande au Collège des Bourgmestres & Echevins, lequel statuera comme il appartiendra. La radiation au lieu d’office, en cas de mort ou de mariage. La radiation sera telle, que toute trace d’inscription disparaisse.

Chapitre 2

Des maisons de débauche et de passes.

Article 13 – Deux catégories de maisons de prostitution pourront être tolérées.

1° Les maisons de débauche où les femmes publiques sont à demeure fixe ;

2° Les maisons de passe où les prostituées sont admises.

Article 14 – Chaque catégorie de maisons sera divisée en deux classes.

Article 15 – Aucune maison de débauche ou de passe ne peut être établie sans l’autorisation du Collège des Bourgmestre & Echevins.

Cette autorisation est essentiellement précaire et révocable.

Les tenants maison de débauche ne pourront louer leurs maisons en appartements,

Les tenants maison de passe ne pourront louer leurs maison en appartements, si ce n’est à des femmes munies de leur carnet et régulièrement, soumises aux visites sanitaires ; il ne pourront non plus vendre à boire.

Il ne sera dans aucun cas permis de tenir simultanément maison de débauche et maison de passe.

Les maisons de débauche et de passe devront avoir, au-dessus de leur porte d’entrée, une lanterne de verre de couleur et de forme ronde. Le diamètre de la lanterne et la couleur du verre, pour chacune de ces maisons seront désignées par le Collège des Bourgmestre & Echevins.

Article 16 – Toute personne qui demandera l’autorisation d’établir une maison de prostitution devra indiquer sa destination comme maison de débauche ou comme maison de passe, et désigner la classe dans laquelle elle veut que sa maison soit rangée, en conformité de l’article 14.

La demande contiendra en outre l’obligation de se soumettre aux dispositions du présent règlement et aux mesures qui seront arrêtées par le Collège, pour en assurer l’exécution.

Article 17 – Toute femme en puissance de mari ne sera autorisée à ouvrir une maison de débauche ou de passe qu’avec l’assentiment de ce dernier.

Article 18 – L'autorisation de tenir maison de prostitution ne se transmet point sans le consentement préalable du Collège des Bourgmestre & Echevins, aux héritiers ou aux ayants cause de ceux qui l'ont obtenue.

Article 19 – Aucune maison de débauche ou de passe ne pourra s'établir dans les rues d'un passage fréquent, à proximité des maisons d'éducation, d'établissements publics ou d'édifices consacrés aux cultes.

Article 20 – Les prostituées éparses ou autres ne pourront se montrer aux fenêtres ou aux portes des maisons de débauche ou de passe. Les fenêtres de ces maisons seront toujours garnies de persiennes ou de rideaux épais placés à demeure.

Toute provocation à la débauche de la part des tenants maisons ou de leurs subordonnés est expressément défendue.

Article 21 – Le libre accès des maisons de débauche ou de passe devra être livré à toute heure du jour et de la nuit aux agents de la police.

Article 22 – Lorsqu'une maison clandestine de prostitution sera signalée au Collège des Bourgmestre & Echevins, il fera procéder à une enquête administrative pour s'assurer du fait, et ordonnera s'il y a lieu, l'inscription des femmes au nombre des prostituées.

Le tenant maison sera déféré aux tribunaux.

Article 23 – Les tenants maison de débauche ne pourront admettre chez eux aucune fille publique sans avoir fait la déclaration préalable au bureau de police.

Article 24 – Les tenants maison de passe ne pourront recevoir chez eux que les filles munies de leur carnet constatant qu'elles ont été régulièrement soumises aux visites sanitaires.

Article 25 – Les tenants maison de débauche et de passe sont tenus de donner à la police les noms, les prénoms et l'âge des femmes de peine qu'ils tiennent à leur service, lesquelles seront soumises à la visite sanitaire lorsqu'elles seront âgées de moins de 50 ans.

Lorsqu'une maison de débauche ou de passe sera tenue par une femme non mariée ou hors de la puissance maritale, celle-ci sera également soumise à la visite sanitaire jusqu'à l'âge de 50 ans révolus.

Article 26 – Il y aura dans chaque maison de débauche un registre côté et paraphé par l'inspecteur du service de santé. Le tenant maison y inscrira les noms, prénoms, âge, lieu de naissance et dernier domicile de chaque femme qui habitera sa maison(,) la date de son entrée et de sa sortie, ainsi que l'indication du lieu où elle aura déclaré se rendre en partant.

Lorsqu'un tenant maison voudra renvoyer une femme, ou lorsque celle-ci voudra changer de demeure, il sera obligé d'en donner immédiatement avis au bureau de police, et de faire connaître, en même temps, le lieu où cette femme aura déclaré vouloir se rendre.

Article 27 – Toute femme trouvée dans une maison de passe ou de débauche, sans carnet en règle ou sans les déclarations et inscriptions prescrites par les articles 7 & 26, sera passible des peines comminées par le chapitre 4 du présent règlement.

Article 28 – Les filles de maison de débauche seront logées, nourries, habillées et entretenues aux frais des tenants maison chez qui elle habitent.

Lors de l'entrée d'une fille, il sera dressé par le tenant maison sur le carnet de la fille, un inventaire des objets d'habillement qu'elle apporte ; cet inventaire sera vis dans les 48 heures par le commissaire de police.

Ces objets ne serviront pendant son séjour que pour autant qu'elle y consente. Ils lui seront rendus à sa sortie ainsi que ceux qu'elle pourrait avoir acquis de se deniers. Ces effets seront dans les 24 heures, portés sur le même inventaire et soumis au même visa.

Article 29 – Une rétribution sera payée par tous les tenants maison de débauche, et de passe ; le produit en sera destiné à couvrir les dépenses auxquelles donneront lieu les mesures sanitaires et de police.

Article 30 – La rétribution dont il est question à l'article précédent sera répartie comme suit :

Les tenants maison de débauche paieront par anticipation et sans restitution dans aucun cas, entre les mains du commissaire de police ou du préposé, par mois.

Ceux de la première classe, 10 francs par femme sans que le montant par mois de la rétribution puisse être inférieure à 80 francs, quel que soit le nombre des femmes.

Ceux de la 2 ^{ème} classe pour 6 femmes ou pour un nombre inférieur	60 francs
pour 7 femmes ou pour un nombre inférieur	68 "
" 8 " " " " " "	74 "
" 9 " " " " " "	78 "
" 10 " " " " " "	80 "

et successivement 2 francs en plus pour chaque fille qui excéderait ce nombre

Les tenants maison de passe paieront par mois :

Article 42 – Les tenants maison de débauche sont responsables de l’exactitude des femmes à se présenter à la visite.

Article 43 – Les tenants maison de débauche et de passe seront obligés de se conformer aux prescriptions qui pourront leur être faites par le Collège des Bourgmestre & Echevins concernant les moyens préservatifs tant pour les filles que pour les individus admis près d’elles.

Ils seront également tenus de se conformer aux prescriptions du tarif qui sera arrêté par l’administration communale.

Chapitre 4

Dispositions pénales.

Article 44 – Indépendamment et sans préjudice des peines portées par le code pénal, par les lois et règlements généraux et locaux de police, les contraventions aux dispositions du présent règlement seront punies de cinq à quinze francs d’amende et d’un emprisonnement d’un à cinq jours, séparément ou cumulativement selon les circonstances et la gravité du fait.

Le maximum et le cumul de ces peines seront toujours appliqués dans le cas de récidive.

En outre, le Collège pourra toujours prononcer la révocation temporaire ou définitive de la disposition qui tolère la maison de débauche ou de passe.

Chapitre 5

Dispositions générales.

Article 45 – Le présent règlement sera publié et affiché dans les formats ordinaires.

Expéditions en seront transmises à la Députation permanente du Conseil provincial, aux fins d’approbation, et aux greffes des tribunaux de première instance et des justices de paix.

Des exemplaires de ce règlement et de l’arrêté du Collège des Bourgmestre & Echevins, resteront constamment affichés par les soins et sous la responsabilité des tenants maison de débauche et de passe, dans toutes les chambres de ces maisons, ainsi que dans les salles tenant lieu de cabaret.

Ces exemplaires devront être placés sous verre, dans un cadre, et suspendus de manière à pouvoir aisément en prendre lecture.

Dispositions transitoires.

Article 46 - Les tenants maison de débauche ou de passe sont tenus de demander dans le mois de publication du présent règlement et dans la forme prescrite par l’art. 16 une autorisation nouvelle sous peine de déchéance et sans préjudice des peines comminées par le présent règlement.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire,

Le Président,

Annexe 2 : RETY (M.), « Les ensevelis de Charleroi » poème.



L'ennemi, sur la Meuse, en arrivant de Liège,
Où les Belges, après les horreurs d'un long siège,
Avaient dû se livrer aux mains de l'Allemand,
Barbare déchaîné, progressait lentement,
Namur tenait encore, opposant à la rage
Des agresseurs, son héroïsme et son courage ;
Mais ceux-ci, répandant le carnage et l'effroi,
Furent, en quelque jours, au seuil de Charleroi,

Cité vaillante, mais impossible à défendre ;
Un geste des Teutons suffisait à la prendre ;
Car tous ses habitants valides étaient loin ;
Mais le bourgmestre veillait, et le premier soin
Fut, pour ce magistrat, brave mais chargé d'âmes,
Du mettre en sûreté les enfants et les femmes,
Ainsi que les vieillards.

Et lorsque les uhlands,
Ivres, la lance au poing, écumants et hurlants,
Parurent les premiers aux portes de la ville,
Les habitants avaient quitté leur domicile,
Fuyant vers la campagne, en horreur des Prussiens,
En leur abandonnant leurs maisons et leurs biens...

Or, Charleroi n'est qu'un vaste pays de mines ;
Là, point de prés en fleurs, de hameaux, de chaumines...
Le terrain est creusé de fosses et de puits,
A plus de mille pieds sous le sol. Et depuis
La ville jusqu'au loin s'étendent les houillères
Couvertes en tout temps par de noires poussières
Et le hâve mineur, sans soleil et sans air ;
Doit arracher son pain au fond de cet enfer...
C'est dans ces souterrains que nombres de familles
Vieillards tremblants, femmes, enfants et jeunes filles,
Chassés par l'Allemand, éplorés et meurtris,
Les pauvres fugitifs cherchèrent des abris.
Ils étaient enlacés dans ces sombres abîmes,
Affamés, étouffants, malheureuses victimes.

Qui ne pouvaient prévoir, en ce lieu clandestin,
Le sort que leur gardait l'implacable destin...

Lorsque le général prussien eut pris la ville,
Il ne put réprimer sa colère imbécile.
De la voir muette ainsi qu'un désert...
« Ah ! cri a-t-il, ils ont pris la fille de l'air !
« Qu'on les poursuive, ces rebelles, qu'on les prenne :
« Qu'on les attache... Et que, tous à la même chaîne,
« Soient amenés ici... Que, mis à la raison,
« Chacun se dispose à payer sa rançon ! »

Comme des chiens couchants à la voix de leur maître,
Les soldats, sur le champ même, allaient disparaître,
Quand se montra soudain un sinistre uhlan...
- Je les ai découverts, dit-il en saluant...
Ils sont blottis au fond de la mine, sous terre...
Nous les prendrons comme renards dans leur tanière !..
- Inutile ! dit en riant le général...
Laissons-les en repos cachés dans leur retraite !
Mais afin d'assurer leur quiétude complète,
Et pour les préserver contre le froid des nuits,
Que l'on bouche à l'instant l'orifice des puits !

Et l'on exécuta l'ordre de ce barbare !
Sous maint échafaudage à la forme bizarre,
De hideux ouvriers se mirent au travail
Maçonnant chaque puits ainsi qu'un soupirail,
Livrant à la mort lente, horrible, épouvantable,
A la mort par la faim, ce supplice effroyable,
Tout ce bétail humain enseveli vivant...

Depuis lors, chaque soir, à l'âpre bruit du vent,
Aux coups sourds du canon, aux rumeurs de la guerre,
On entend une voix qui jaillit de la terre,
Et triste comme une plainte d'agonisant
Qui clame : « Vengez-nous, frères, de l'Allemand ! »

3.b.- Liste des naissances suspectes par mois.

Pères par mois de 1913 à 1919

	1913												Total 1913
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Concubin	0	3	6	4	3	1	3	3	0	10	4	2	39
Père inconnu	2	1	2	1	5	2	1	3	7	3	4	5	36
Epoux absent au moment de la déclaration	4	2	5	4	2	5	1	11	5	3	5	3	50
Non noté absent	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total	6	6	13	9	10	8	5	18	12	16	13	13	129

	1914												Total 1914
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	1	2	1	0	2	0	0	1	0	7
Concubin	0	6	7	4	4	6	3	1	0	1	4	0	36
Père inconnu	3	4	1	5	1	3	4	4	3	4	4	6	42
Epoux absent au moment de la déclaration	4	6	4	10	4	3	3	6	5	2	0	0	47
Non noté absent	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	5	9	17
Total	7	17	13	21	11	13	10	13	8	7	14	15	149

	1915												Total 1915
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concubin	1	4	4	2	1	3	1	0	0	3	1	0	20
Père inconnu	6	2	5	3	1	1	3	0	0	0	0	0	21
Epoux absent au moment de la déclaration	8	5	4	6	6	2	4	3	3	6	5	0	52
Non noté absent	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	15	11	13	12	8	6	8	3	3	9	6	0	94

	1916												Total 1916
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concubin	1	2	1	0	0	0	2	1	0	1	0	0	8
Père inconnu	3	1	2	3	3	3	2	1	0	2	2	1	23
Epoux absent au moment de la déclaration	6	4	5	4	8	2	2	5	1	3	1	1	42
Non noté absent	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	10	7	9	7	11	5	6	7	1	6	3	2	74

	1917												Total 1917
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concubin	0	0	1	1	0	1	0	2	1	1	1	0	8
Père inconnu	3	1	0	1	5	1	4	2	4	2	0	0	23
Epoux absent au moment de la déclaration	2	2	8	2	3	6	2	2	5	2	3	1	38
Non noté absent	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2
Total	5	3	9	4	8	9	6	6	10	5	5	1	71

	1918												Total 1918
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concubin	1	1	0	1	1	4	0	0	3	0	2	0	13
Père inconnu	1	1	1	0	2	5	0	0	1	5	2	0	18
Epoux absent au moment de la déclaration	1	2	2	2	1	3	0	0	0	0	1	1	13
Non noté absent	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	3	4	3	3	4	12	0	0	5	5	5	1	45

	1919												Total 1919
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Père allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concubin	2	1	0	2	3	1	0	0	2	3	2	3	19
Père inconnu	1	3	2	1	6	7	7	5	4	10	11	4	61
Epoux absent au moment de la déclaration	2	1	0	0	4	0	4	6	6	4	5	2	34
Non noté absent	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	3
Total	5	5	2	3	15	8	11	12	12	17	18	9	117

Annexe 4 : Moyenne d'âge

4.a.- Tableau des moyennes par années

Moyenne d'âge par an.

Première apparition.

Année	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Valeurs Arrêtées
Nb	7	12	10	20	9	34	48	111	39	49	339 Nb
Max	47,85	45,14	46,42	40,67	55,61	42,47	41,48	75,71	36,58	44,38	75,71 Max
Min	16,47	23,12	16,25	19,28	17,95	18,66	17,83	17,14	18,08	17,61	16,25 Min
Ecart Type	11,74	6,82	9,79	6,13	11,83	6,78	5,83	7,37	4,63	7,14	26,39 Moyenne
Moyenne	27,45	31,23	26,96	27,93	25,38	27,39	24,95	26,14	24,70	27,12	7,09 Ecart Type

Pénal 1ère & 2ème canton Charleroi.

Année	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Valeurs Arrêtées
Nb	2		1	8	1	6	39	267	51	65	440 Nb
Max	37,36		19,97	35,59	26,45	38,46	41,48	75,71	36,81	43,12	75,71 Max
Min	30,13		19,97	24,56	26,45	20,61	17,83	18,24	18,18	17,61	16,25 Min
Ecart Type	5,11		-	4,56	-	10,66	5,58	6,03	4,58	6,10	25,88 Moyenne
Moyenne	33,75		19,97	30,05	26,45	27,62	25,71	25,73	25,27	26,18	6,16 Ecart Type

Registres Population Charleroi.

Année	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Valeurs Arrêtées
Nb	5	13	9	17	8	29	29	19	19	22	170 Nb
Max	47,85	45,14	46,42	40,67	55,61	42,47	39,01	30,30	36,03	44,38	55,61 Max
Min	16,47	23,12	16,25	19,28	17,95	18,66	18,04	17,16	20,83	18,40	16,25 Min
Ecart Type	13,13	6,53	10,05	6,33	12,63	6,84	5,51	4,15	4,24	5,76	25,92 Moyenne
Moyenne	24,93	31,31	27,74	27,81	25,24	27,15	24,13	23,11	24,42	25,42	6,91 Ecart Type

4.b.- Tableau de la répartition des âges par années.

Répartition et pourcentage par tranche d'âge par année.

Première apparition.

Année	1910		1911		1912		1913		1914		1915		1916		1917		1918		1919		Total	Valeurs Arrêtées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%			
16 - 20	3	0,88%	0	0,00%	3	0,88%	3	0,88%	4	1,18%	5	1,47%	14	4,13%	31	9,14%	4	1,18%	5	1,47%	72	21,24%	
21 - 25	2	0,59%	2	0,59%	4	1,18%	6	1,77%	3	0,88%	14	4,13%	17	5,01%	32	9,44%	26	7,67%	26	7,67%	132	38,94%	339 Nb
26 - 30	0	0,00%	4	1,18%	1	0,29%	6	1,77%	1	0,29%	8	2,36%	11	3,24%	27	7,96%	4	1,18%	6	1,77%	68	20,06%	75,71 Max
31 - 35	0	0,00%	3	0,88%	0	0,00%	2	0,59%	0	0,00%	2	0,59%	3	0,88%	13	3,83%	2	0,59%	3	0,88%	28	8,26%	16,25 Min
36 - 43	1	0,29%	2	0,59%	1	0,29%	3	0,88%	0	0,00%	5	1,47%	3	0,88%	7	2,06%	3	0,88%	8	2,36%	33	9,73%	26,39 Moyenne
44 et +	1	0,29%	1	0,29%	1	0,29%	0	0,00%	1	0,29%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,29%	0	0,00%	1	0,29%	6	1,77%	7,09 Ecart Type
Total	7	2,06%	12	3,54%	#	2,95%	20	5,90%	9	2,65%	34	10,03%	48	14,16%	111	32,74%	39	11,50%	49	14,45%	339	100%	

Pénal 1ère & 2ème canton Charleroi.

Année	1910		1911		1912		1913		1914		1915		1916		1917		1918		1919		Total	Valeurs Arrêtées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%			
16 - 20	0	0,00%	0	0,00%	1	0,23%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,23%	8	1,82%	66	15,00%	3	0,68%	4	0,91%	83	18,86%	
21 - 25	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,45%	0	0,00%	3	0,68%	15	3,41%	85	19,32%	33	7,50%	40	9,09%	178	40,45%	440 Nb
26 - 30	1	0,23%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,68%	1	0,23%	0	0,00%	12	2,73%	78	17,73%	7	1,59%	8	1,82%	110	25,00%	75,71 Max
31 - 35	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,68%	0	0,00%	1	0,23%	1	0,23%	25	5,68%	5	1,14%	5	1,14%	40	9,09%	16,25 Min
36 - 43	1	0,23%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,23%	3	0,68%	12	2,73%	3	0,68%	8	1,82%	28	6,36%	25,88 Moyenne
44 et +	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,23%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,23%	6,16 Ecart Type
Total	2	0,45%	0	0,00%	1	0,23%	8	1,82%	1	0,23%	6	1,36%	39	8,86%	267	60,68%	51	11,59%	65	14,77%	440	100%	

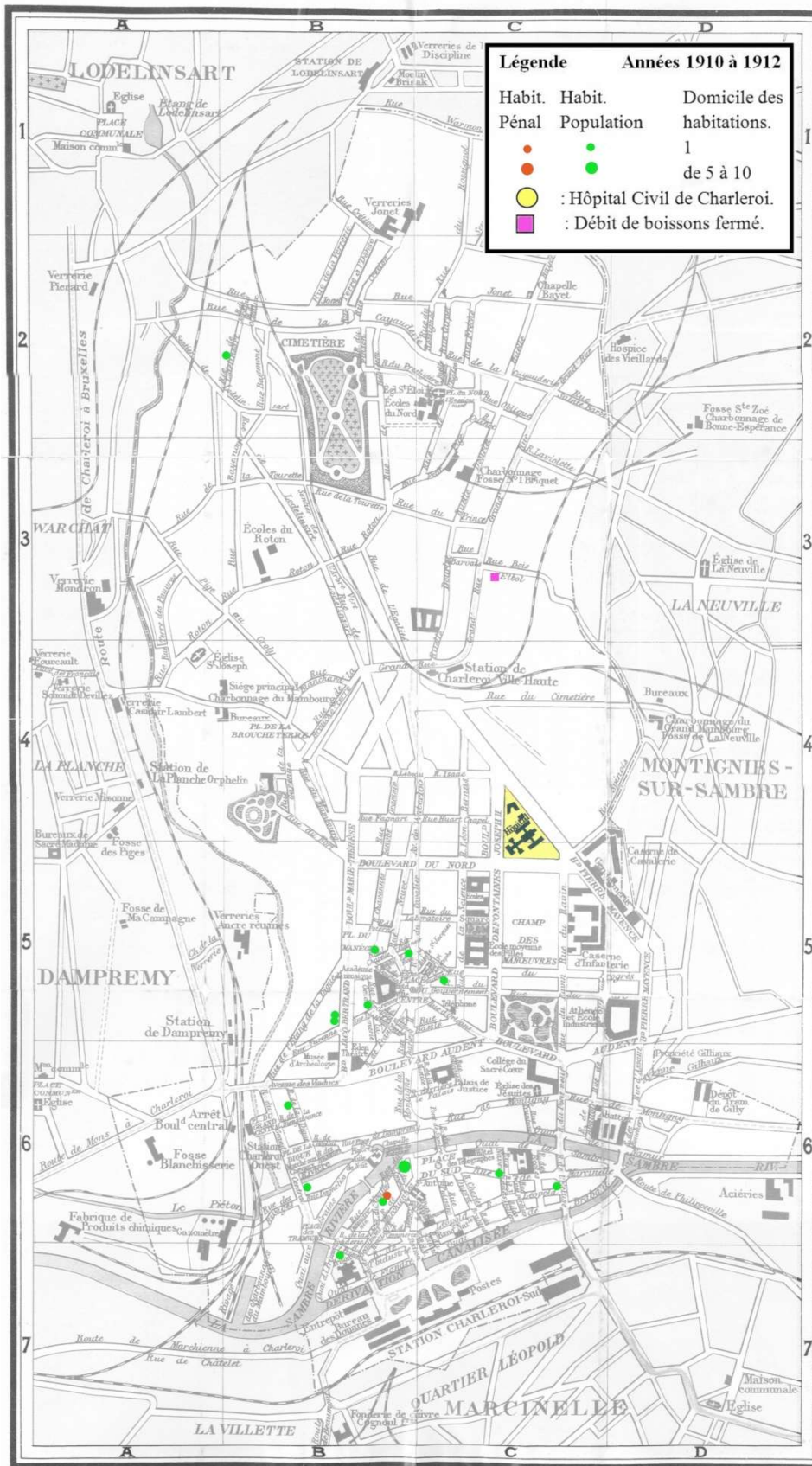
Registres Population Charleroi

Année	1910		1911		1912		1913		1914		1915		1916		1917		1918		1919		Total	Valeurs Arrêtées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%			
16 - 20	3	1,76%	0	0,00%	2	1,18%	3	1,76%	4	2,35%	4	2,35%	9	5,29%	9	5,29%	2	1,18%	2	1,18%	38	22,35%	
21 - 25	1	0,59%	2	1,18%	4	2,35%	4	2,35%	3	1,76%	12	7,06%	12	7,06%	5	2,94%	13	7,65%	16	9,41%	72	42,35%	170 Nb
26 - 30	0	0,00%	4	2,35%	1	0,59%	6	3,53%	0	0,00%	8	4,71%	4	2,35%	5	2,94%	2	1,18%	2	1,18%	32	18,82%	55,61 Max
31 - 35	0	0,00%	4	2,35%	0	0,00%	1	0,59%	0	0,00%	1	0,59%	3	1,76%	0	0,00%	1	0,59%	0	0,00%	10	5,88%	16,25 Min
36 - 43	0	0,00%	2	1,18%	1	0,59%	3	1,76%	0	0,00%	4	2,35%	1	0,59%	0	0,00%	1	0,59%	1	0,59%	13	7,65%	25,92 Moyenne
44 et +	1	0,59%	1	0,59%	1	0,59%	0	0,00%	1	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,59%	5	2,94%	6,91 Ecart Type
Total	5	2,94%	13	7,65%	9	5,29%	17	10,00%	8	4,71%	29	17,06%	29	17,06%	19	11,18%	19	11,18%	22	12,94%	170	100%	

Annexe 5 : Cartes de Charleroi

5.a.- 1910-1911-1912

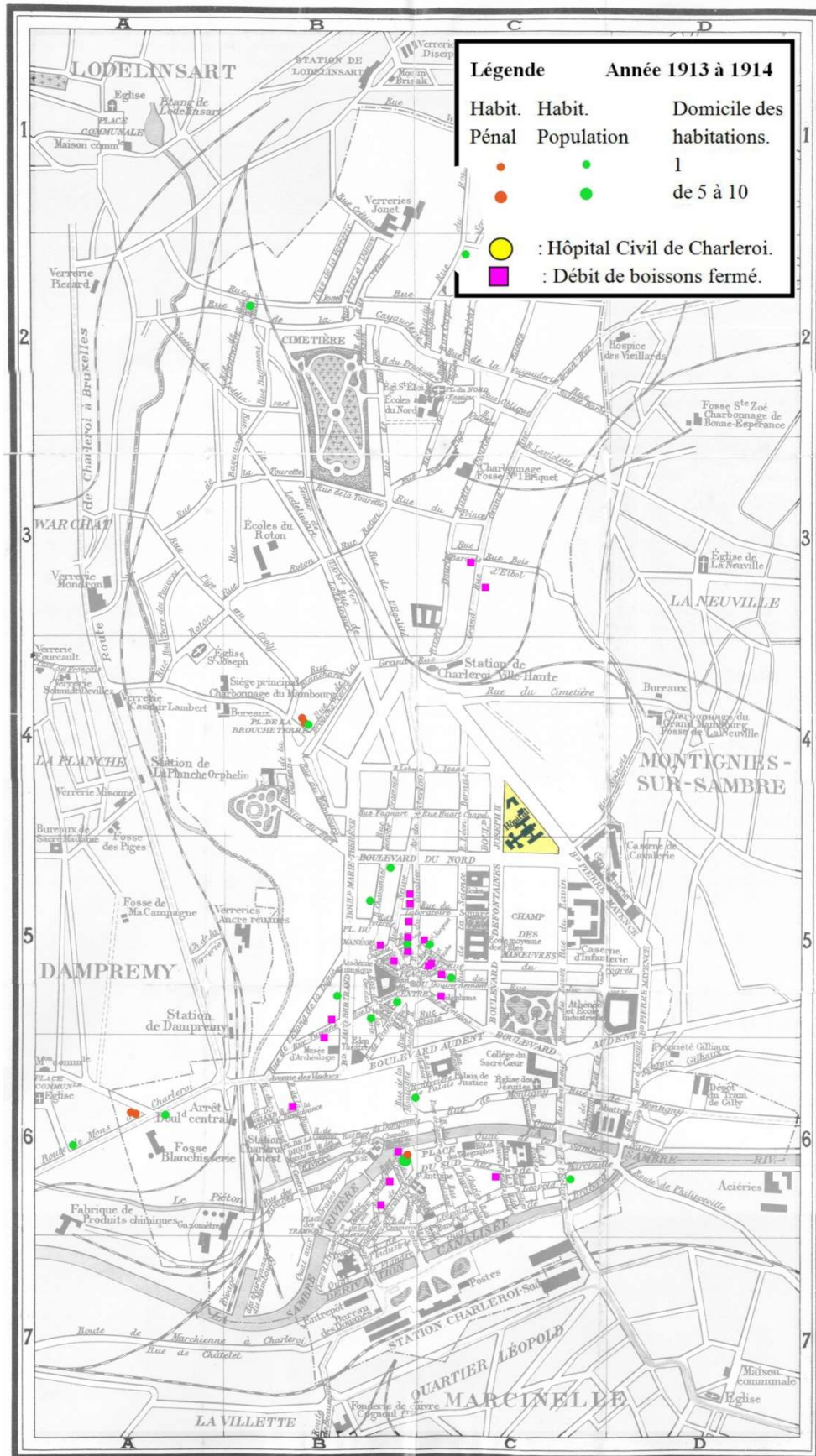
PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Dermin raconte Charleroi en août 1914" D.R.

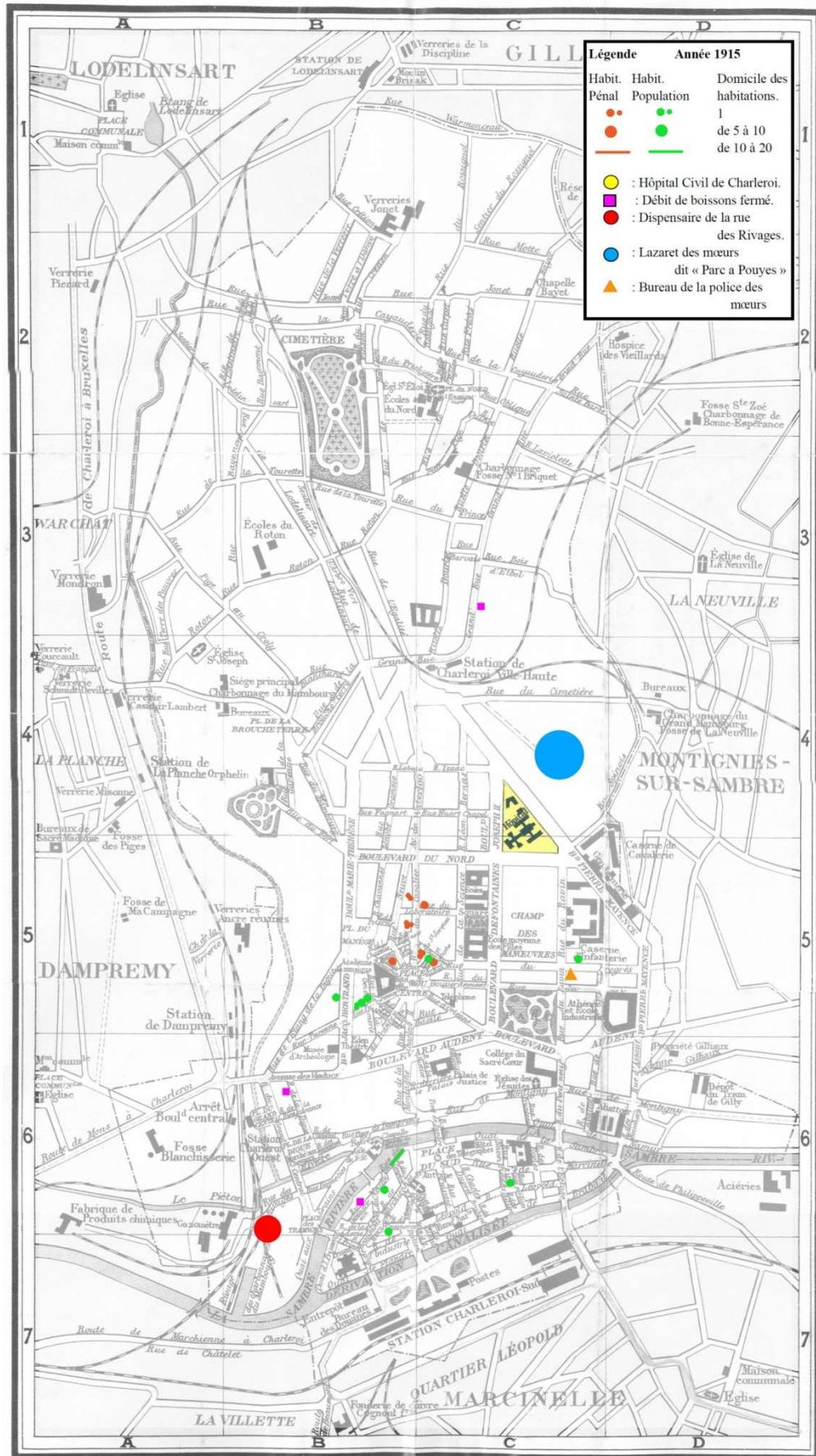
PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Derrmine raconte Charleroi en août 1914" D.R.

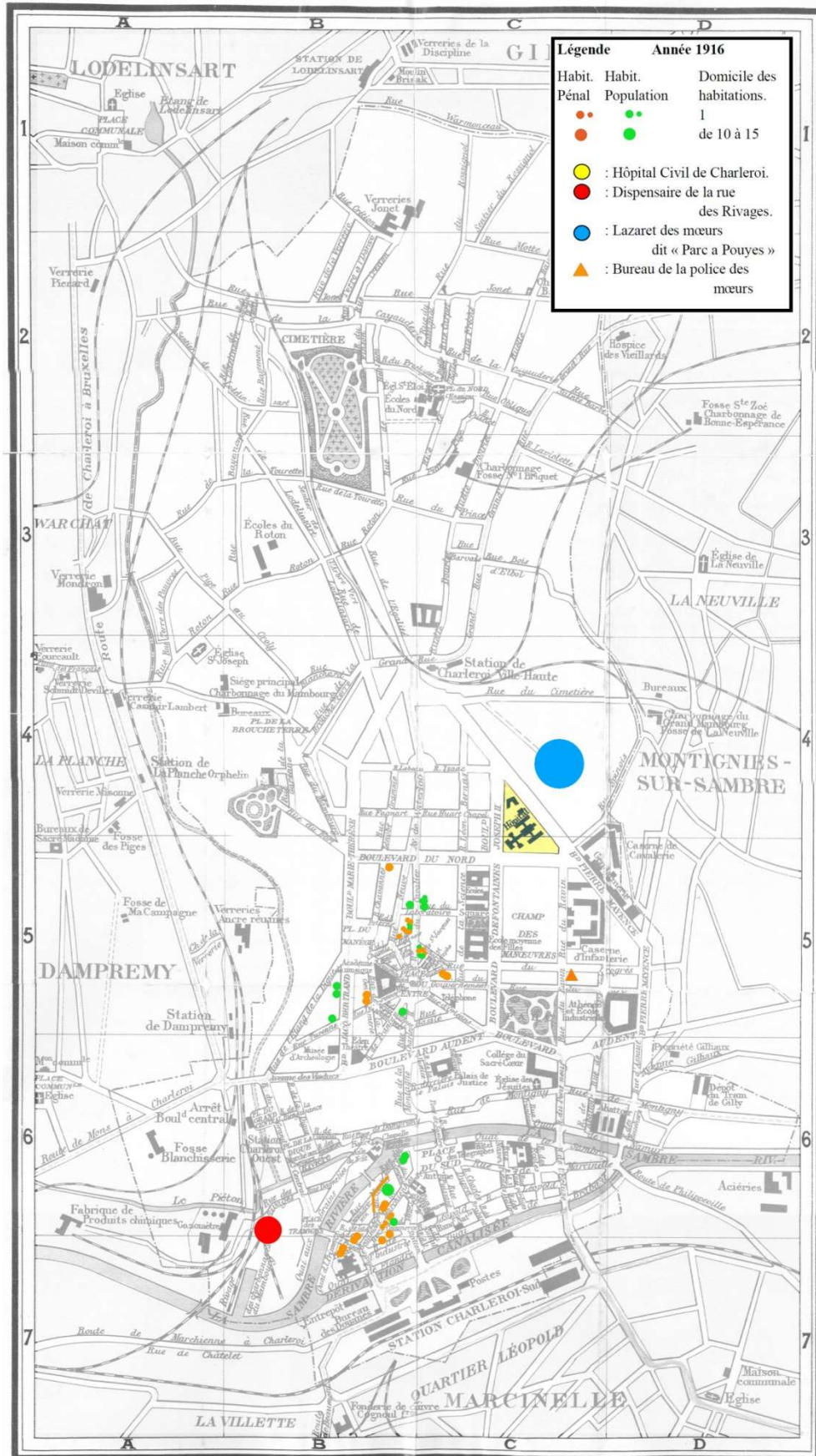
PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Dermine raconte Charleroi en août 1914" D.R.

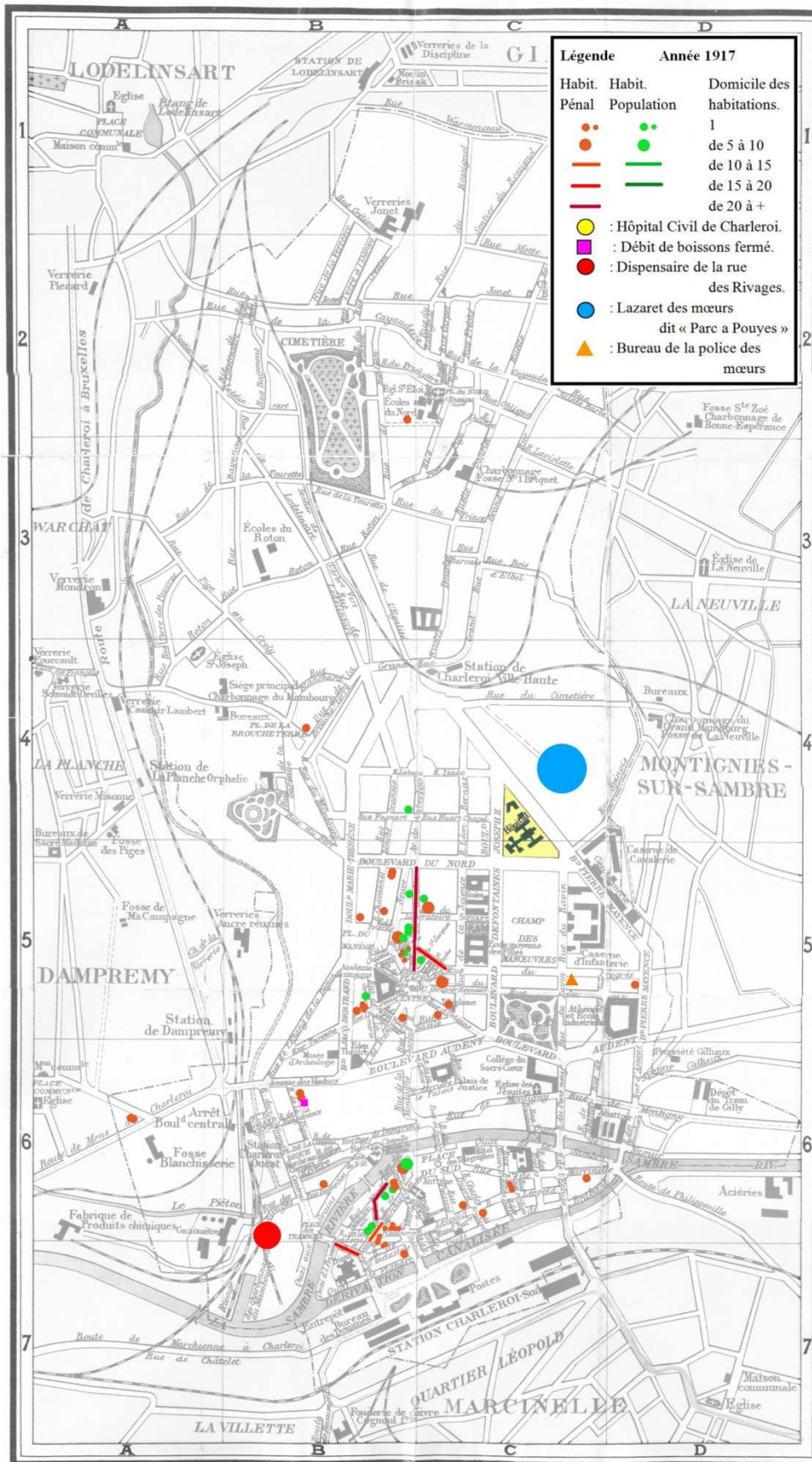
PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Dermine raconte Charleroi en août 1914" D.R.

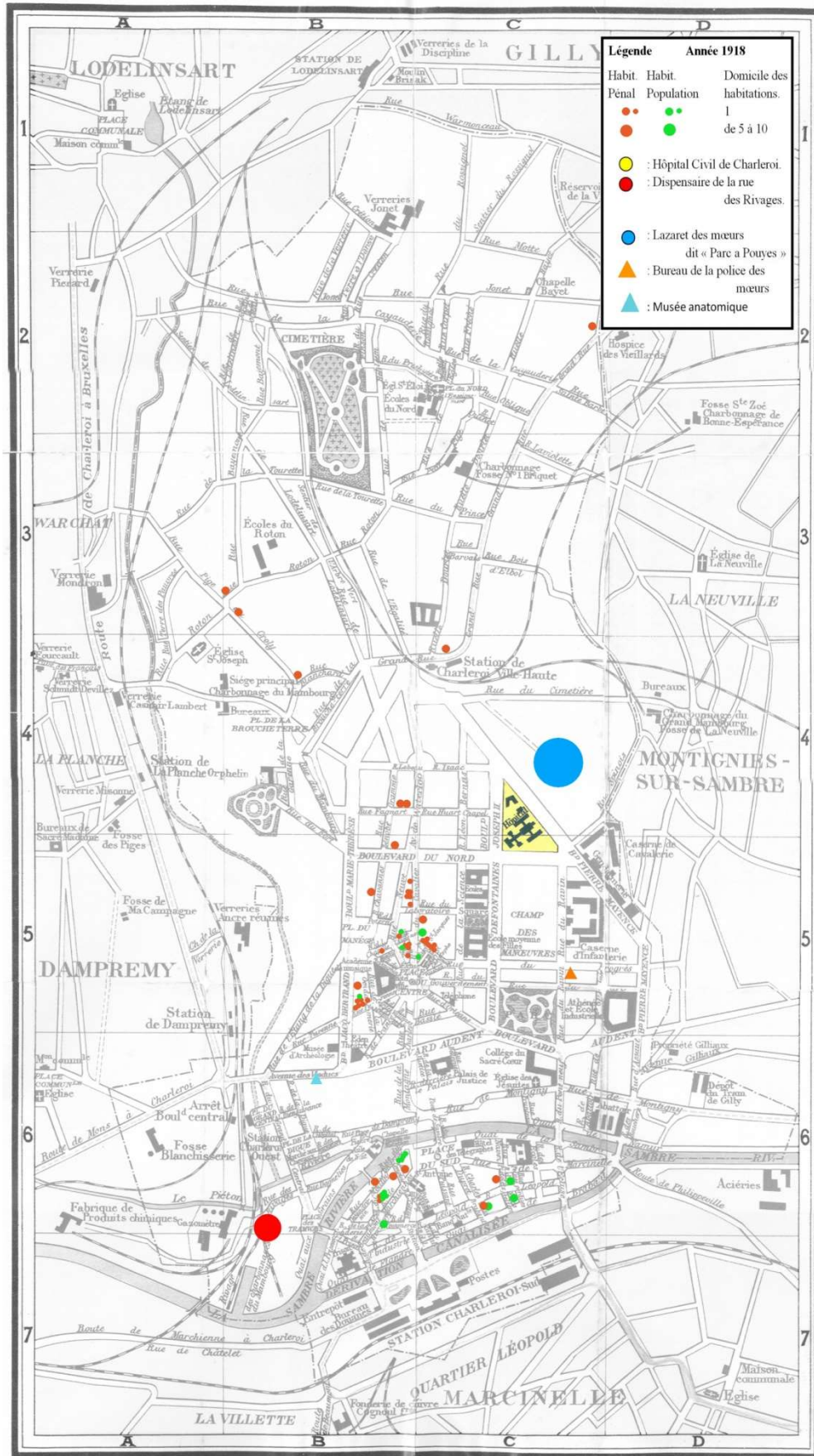
PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Dermine raconte Charleroi en août 1914" D.R.

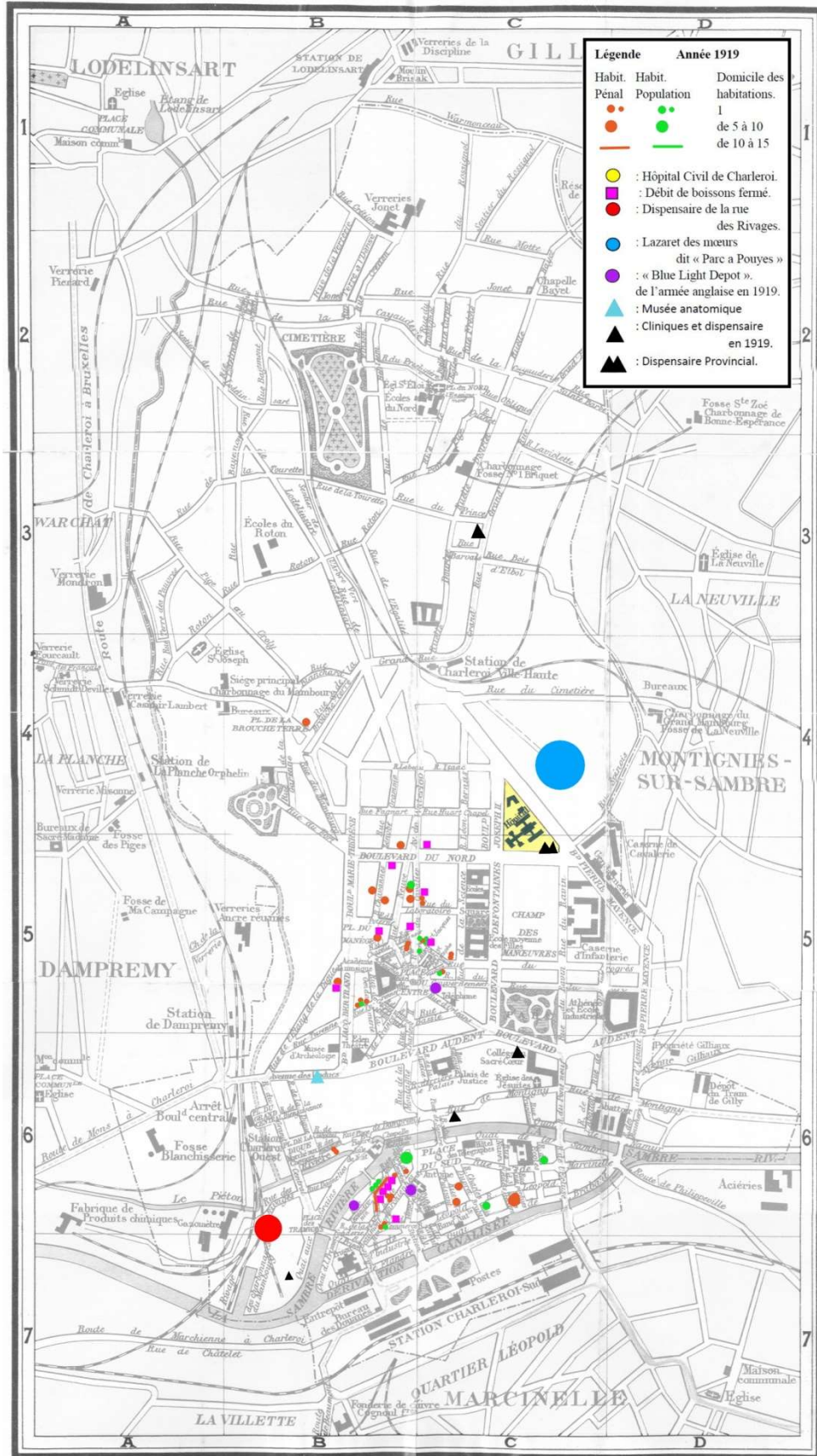
PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Dermine raconte Charleroi en août 1914" D.R.

PLAN DE LA VILLE DE CHARLEROI



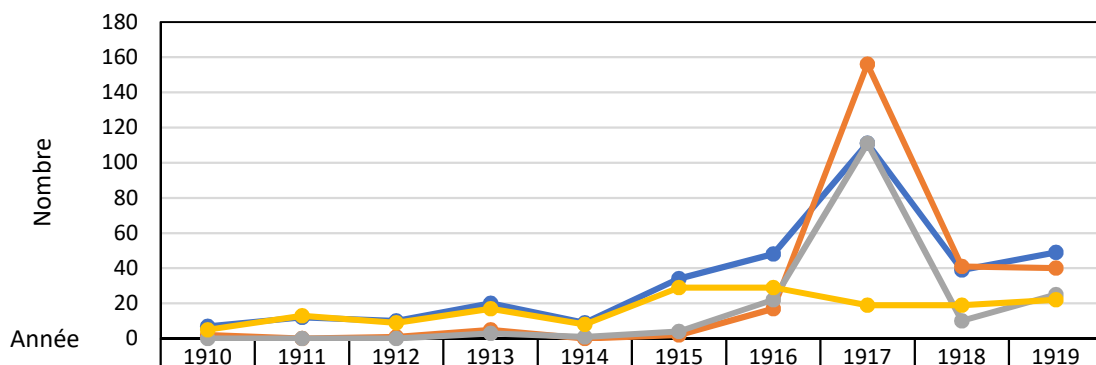
Plan de Charleroi vers 1914

Ne peut être vendu séparément du livre "Le Carnet retrouvé, Louis Dermine raconte Charleroi en août 1914" D.R.

Annexe 6 : Graphique Nombre de cas par an

Comparaison de l'évolution du nombre de prostituées condamnées, enregistrées et apparaissant pour la première fois dans notre base de données.

Sources : Justice de Paix 1er et 2ème canton Charleroi, Registre de Population Charleroi 1910 - 1919



—●— Première Apparition	7	12	10	20	9	34	48	111	39	49
—●— Condamnée pénal 1	2	0	1	5	0	2	17	156	41	40
—●— Condamnée pénal 2	0	0	0	3	1	4	22	111	10	25
—●— Inscription registre	5	13	9	17	8	29	29	19	19	22

Annexe 7 : Carte sur la densité de population

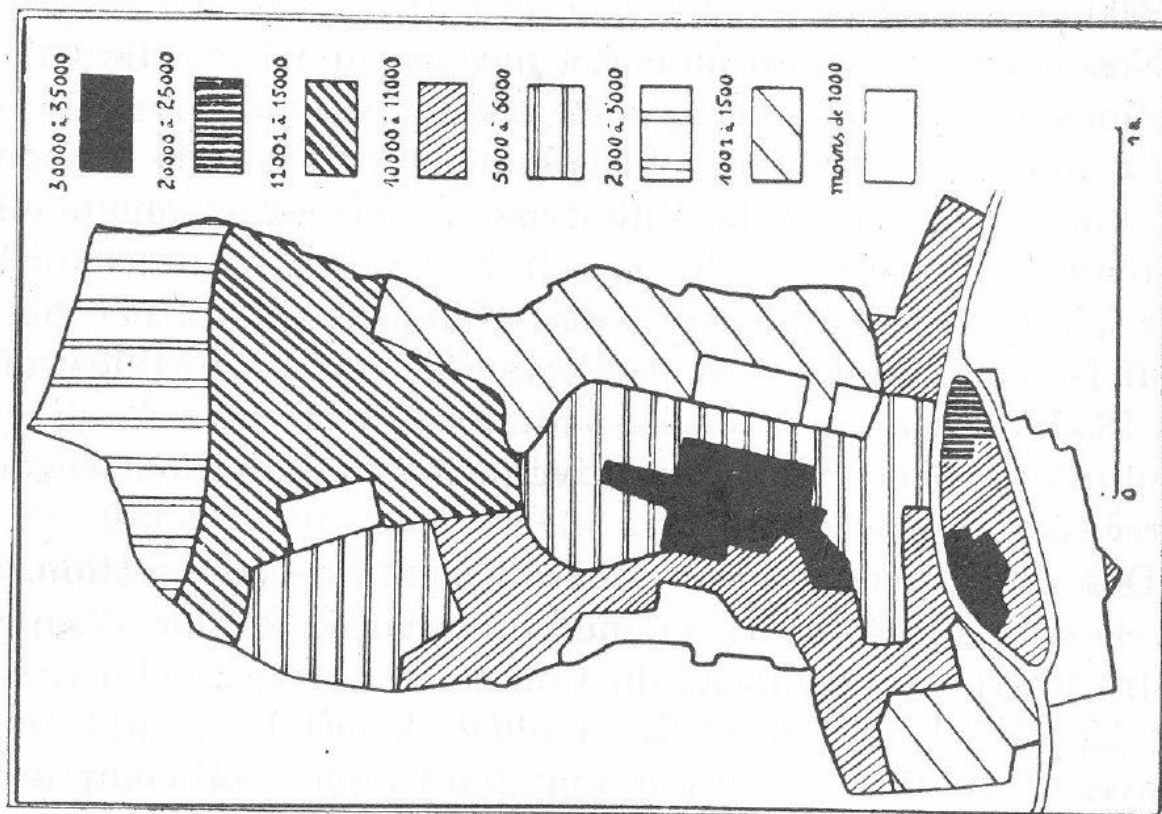


Fig. 27. — Carte de la densité de la population par quartiers.

Annexe 8 : Photo du quai du Déversoir



Annexe 9 : Photo Affiche sur l'extension des mœurs

ARRÊTÉ

concernant l'agrandissement du district de la police des mœurs de l'agglomération carolorégienne.

Les communes suivantes sont rattachées au district de la police des mœurs de l'agglomération carolorégienne (arrêté du 6 mars 1915, concernant l'institution d'une police des mœurs dans l'agglomération carolorégienne, Bulletin officiel des lois et arrêtés n° 52, page 303) :

Bouffioux, Montignies-le-Tilleul, Fontaine-l'Evêque, Goutroux, Courcelles, Forchies-la-Marche, Roux, Souvret, Trazegnies, Gouy-lez-Piéton, Pont-à-Celles, Luttre, Gosselies, Ransart, Farciennes, Pont-de-Loup et Fleurus.

L'article 2 de l'arrêté du 6 mars 1915 est applicable par analogie auxdites communes, notamment en ce qui concerne la répartition des frais.

Bruxelles, le 20 juin 1917.

Der Generalgouverneur in Belgien.
Freiherr von FALKENHAUSEN,
Generaloberst.

Annexe 10 : Rapport de police du commissariat de Courcelles.

COMMISSARIAT DE POLICE
DE
COURCELLES

RAPPORT DE POLICE

Indicateur N°
Transmis à Monsieur
Courcelles, le 191
Le Commissaire de Police,

Nous *et Baselais* agent de police soussigné,
faisons rapport de ce qui suit:
Le 22/2/1919 me trouvant à la cabine du
passage à niveau de la rue Carnières vers
2 heures de l'après midi, le n° *Druine Jean*
François, demeurant rue Lantès, n° 911 racontait
qu'il avait remarqué à plusieurs reprises et
y a environ un mois et demi qu'une n°
Allard Estine habitant à *Beaune* se livrait
à la prostitution chez la n° *Bacus Honore*
demeurant rue *Marquonne* n° 123.
Les paroles furent dites en ma présence ainsi que
des n° *Cremont Vital* rue *Marquonne* ainsi que de
Benoist Joseph garde-barrière *officier*

Annexe 11 : Traduction des rapports Le Suire N1143/21

11.a.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 21 juillet 1916 au 20 janvier 1917

Les mises en place de police des moeurs ont continué à faire leurs preuves ; le nombre de femmes auprès desquelles un traitement médical était nécessaire a continué de chuter. Dans la circonscription de Mons, le nombre est même descendu jusque 20 pendant un bref moment. Et dans la circonscription de Charleroi à 150. Par rapport à 70 ou plutôt 190 aux bulletins précédents.

Le nombre des personnes sous surveillance a également pu être maîtrisé dans la circonscription de Charleroi vers la fin du rapport, il est tombé en dessous de 500 par rapport à un nombre constant de 560 à l'automne 1916. Dans la circonscription de Mons, le nombre de femmes sous contrôle est resté sensiblement le même.

La mise en place dans de nouveaux postes de police des moeurs ne s'est pas avéré nécessaire pour le moment ; des vérifications ont été faites où la mise en place était suggérée, et il s'est avéré que le nombre entrant en ligne de compte de femmes en observation ne rendait pas sa mise en place nécessaire.

En matière de répartition des frais, les difficultés évoquées par moi dans le précédent rapport ont perduré. D'après le paragraphe 44 de la loi belge concernant l'assistance publique du 27 novembre 1891 : n'est pas responsable pour les frais du traitement d'une femme sexuellement malade, qui à titre professionnel pratiquait la fornication le domicile d'assistance, mais la commune dans laquelle elle exerçait son métier. Ainsi, il y a eu plusieurs cas, particulièrement dans la partie du Borinage et de la circonscription de Charleroi, dans laquelle des communes isolées ont fusionnées de manière formelle. Il y est très fréquent que des femmes habitent dans une commune alors qu'elles exercent leur métier dans une commune voisine. Dans de tels cas il est souvent très difficile de prendre une décision à propos des frais de guérison.

De la même manière, en ce moment, il se produit fréquemment à Charleroi que des femmes de Bruxelles voyagent brièvement et sont appréhendées à Charleroi ; dès lors ce doit être la commune dans laquelle elles ont exercé leur métier même si c'est pour peu de jours. Autrement dit le réseau de police des moeurs auquel elle appartient doit supporter les frais.

Ces faits entraînent naturellement souvent un combat farouche entre les communes voisines, une circonstance qui se répercute de manière pernicieuse sur la police l'administration communale. Aussi pour ces raisons, le nouveau règlement de répartitions de frais stipulé dans mon précédent rapport ne peut pas être adéquat.

Après que Mons soit devenue une étape, la police des moeurs s'est vue en partie confier de nouvelles responsabilités.

Il faut s'attendre à plus d'opérations de la police des moeurs avec l'occupation des troupes. La police des moeurs sera sans doute plus appelée.

11.b.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 1 janvier 1917 au 30 juin 1917.

L'activité de la police des mœurs dans Charleroi et Mons a repris selon le plan. Le nombre des femmes sous surveillance ainsi que l'existence des hôpitaux montre depuis janvier 1917 une augmentation significative, qui s'élevait à 151 femmes au total pour la surveillance et à 122 pour le traitement.

La raison de cette augmentation pouvait être mise en lien avec l'augmentation la force d'occupation ; d'autre part, plus la police des mœurs travaille, mieux elle peut appliquer la surveillance

En ce qui concerne la répartition des frais dans la circonscription de Charleroi un élargissement considérable du service intercommunal a résulté d'une ordonnance de Mr le général gouverneur du 20 juillet 1917, de telle sorte que les difficultés précédentes peuvent être perçues comme aplanies.

Dans la circonscription de Mons, l'activité de la police des mœurs n'a pas été gênée par sa transition vers un territoire-étape. Aussi le dispositif policier des employés de la police des mœurs continue de travailler en accord avec l'inspection de l'étape pendant que la collaboration de la gendarmerie de l'étape et de la troupe est assurée. A part.

Ça s'est aussi traduit par Mr le médecin général de la 6ème armée que le taux contamination dans la circonscription de Mons soit exceptionnellement faible, l'activité de la police des mœurs aurait donc fait ses preuves.

L'hôpital de Mons est aussi utilisé par les autorités de l'étape pour de telles femmes qui furent éloignées de la zone des opérations. Ainsi 110 françaises ont été emmenées de Gaudry vers l'hôpital et soignées jusqu'à guérison en mars. Actuellement jusqu'à 20 d'entre elles ont pu partir. La question des frais a été réglée avec l'inspection de l'étape que les communes françaises ont obligation d'entretien pour ces femmes, paient la somme à l'association de la police des mœurs du grand Mons, somme que les communes belges n'appartenant pas à l'association ont versée.

En juin, l'inspection de l'étape annonçait que 500 femmes de Roubaix, certaines malades certaines sous observation, seraient amenées jusqu'ici et qu'en plus une mise à contribution de l'hôpital existant devrait avoir lieu. Le ravitaillement des locaux permet cela, le ravitaillement a lieu par le comité ou si besoin par l'administration de l'armée.

11.c.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du premier juillet 1917 au 31 décembre 1917

20. police des mœurs

L'occupation par une plus grande force militaire des communes et la mise à contribution d'un grand nombre de travailleuses dans l'entreprise travaillant pour l'intérêt de l'armée ont exigé un renforcement de la police des mœurs. Au sein de Thuin se trouvent des bureaux annexes dans Lobbes, Solre-sur-Sambre et Chimay bien établis. Notamment à Chimay le char à prostituées a augmenté de manière significative. Une baisse de la prostitution correspond aux rapports belges, bien que ce soit étonnant. Il peut toujours simplement s'agir d'exceptions

Pour pouvoir procéder à un contrôle des filles plus minutieux, la police des mœurs de Thuin est devenue complètement détaché et indépendante de Charleroi. La convocation du personnel nécessaire à été initiée. Les femmes malades doivent toujours être prises en charge à Charleroi. Puisque la construction d'un hôpital pour l'arrondissement de Thuin serait une charge de travail considérable. D'après le règlement prévu, une aide financière de la part de Thuin de 10.000frc devrait suffire pour mener à bien les changements et les agrandissements nécessaires pour l'hôpital de Charleroi.

Dans l'arrondissement de Charleroi, l'augmentation des frais des communes concernées a rendu nécessaire l'élargissement de l'intercommunale à laquelle désormais 30 communes sont rattachées.

L'augmentation constante des accès aux filles malades rend nécessaire un agrandissement du centre à Charleroi de 50 lits, du sanatorium de Jumet à 32 lits. Les frais s'élèvent à plus de 250.000 francs

A Soignies, la construction d'une police des moeurs ne s'est pas révélée nécessaire. Les communes ont jusqu'à présent réussi toutes seules grâce à la fermeture de locaux douteux et l'envoi de prostituées malades au lazaret de Mons. Ici aussi les communes concernées développent des frais non négligeables.

Au demeurant l'activité de la police des moeurs à Charleroi et Mons a été menée selon le plan. En ce moment ont été amenées dans l'hôpital de Charleroi 259, à Mons 363 femmes contre 175 et 232 femmes en Janvier 1917. Le nombre des femmes sous contrôle est descendu de 625 en Juillet à 566 en janvier, ce nombre en revanche est monté de 295 à 389 à Mons. La raison pour cette augmentation est l'occupation toujours plus grande du territoire par les troupes.

Le personnel fonctionnaire de la police des moeurs, qui se remet à jour continuellement, a toujours fait son devoir de manière détaillée grâce à sa connaissance en profondeur des rapports adaptés aux personnes dans cette situation.

Pour Mons, l'inspection de l'étape a assigné à la 6eme armée à placer sous une quarantaine de 3 mois les femmes qui ont pu sortir après avoir été soignées. On lui a installé (à la 6eme armée) indépendamment des établissements de l'administration civile une maison d'observation à Jemappes à cette fin. Au demeurant, il apparaît aussi comme douteux que dans l'arrondissement, l'organisation puisse rester comme elle est actuellement.

Un travail productif dans le domaine de la police des moeurs est seulement possible si l'entière du pouvoir se trouve dans une seule main. Une séparation comme dans l'arrondissement de Mons qui met le contrôle des filles et la gestion des intercommunales entre mes mains et la question du contrôle et du traitement des locaux et du traitement des filles entre les mains de l'administration d'étape ne va pas se maintenir sur la durée.

Je me suis pris la tête avec l'inspection d'étape à ce sujet en conférence. Si cela devait s'avérer conforme de transposer le traitement de la police des moeurs à l'administration d'étape alors il ne me resterait plus que la gestion des intercommunales c'est à dire la répartition des frais. Dans ce cas, le personnel local pourrait trouver une affectation à Thuin et Charleroi où il existe un besoin urgent d'augmentation de personnel.

11.d.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 1^{er} janvier 1918 au 30 juin 1918

21) la police des moeurs

La police des moeurs avait de considérables difficultés avec l'approvisionnement des employés qualifiés. Ainsi le poste de la police des moeurs à Charleroi et Thuin, pour lequel aucun successeur n'a été trouvé suite à la révocation de l'ancien chef par l'administration locale, s'est vu attribué la surveillance du haut-commissaire de la police des moeurs à Mons. En outre le déficit de petit personnel pouvait être comblé. Il fallait pour ça employer des fonctionnaires belges avec lesquels aucune mauvaise expérience n'avait été faite jusqu'à présent.

La modification du bureau annexe de la Louvière en un bureau principal est en préparation.

Dans les hôpitaux sont hébergées pour le moment :

A Mons : 452 femmes (contre 287 le premier janvier 1918)

A Charleroi : 279 femmes contre 261 le 1/1)

Dans l'hôpital de Charleroi sont aussi hébergés les malades de la police des moeurs de la circonscription de Thuin.

Sous contrôle sont :

Pour la police des moeurs de Mons : 489 femmes (contre 387 le 1/1/18)

Pour la police des moeurs de Charleroi : 468 femmes (contre 431 le 1/1/18)

Pour la police des moeurs de Thuin : 180 femmes (contre le 135 le 1 1 18)

L'augmentation frappante de la prostitution et de la contamination dans la circonscription de Mons s'explique avec la toujours plus grande occupation des troupes, l'augmentation de la pauvreté de la population et l'augmentation du prix des denrées alimentaires.

Parmi les femmes que l'on peut trouver dans l'hôpital de Mons sont incluses 87 femmes du territoire d'occupation français.

11.e.- Bulletin du chef de l'administration pour la Wallonie pour la période d'août 1917 à Janvier 1918.

Suite à l'accroissement du nombre de vols commis en bande dans les champs et les jardins, j'ai décidé d'augmenter le nombre de gardes champêtres. En effet, les autres mesures, comme l'abrogation de la liberté de circulation et la réintroduction de la milice en campagne étaient à mes yeux irréalisables. L'arrêt commun pour la Flandre et la Wallonie VII b 333 du 27 août 1917 signifia aux autorités communales leur responsabilité quant à la protection des champs par la police locale.

La présence d'une police des mœurs était une nécessité dans les villes de Liège, Namur, Charleroi et Mons. Celle-ci était encouragée par les militaires, en raison du stationnement de très nombreux soldats dans la province du Hainaut. Les discussions sur le sujet sont encore en cours. Le manque de fonctionnaire de police, sans lesquels la police des mœurs ne pourra voir le jour, sera un obstacle à sa mise en place. Les postes de fonctionnaire de police des mœurs ont été supprimées à cause de leur conscription. Il serait déplorable que le devoir – servant l'intérêt de l'armée – de protéger les soldats de MST ne puisse être accompli en raison d'un manque de personnel.

11.f.- Bulletin du chef de l'administration pour la Wallonie pour la période de février 1918 à Juin 1918

Le grand nombre de soldats dans les provinces wallonnes ont nécessité la mise en place d'une police des mœurs, pour préserver la santé des troupes. Alors que gouvernement général avait fourni au poste de Verviers assez de personnel nécessaire pour appliquer les mesures, ceux de La Louvière et Thuin souffraient d'un manque de médecins et de fonctionnaires. Par conséquent, il est malheureux de constater que le succès des mesures soit remis en cause, alors que la prostitution augmente, suite à la paupérisation de la population et de la flambée du prix de la nourriture. La destitution des commissaires de Charleroi et Liège ont été particulièrement surprenants. L'arrêté de cette région ainsi que l'acquisition des capacités nécessaires au mandat de la nouvelle police des mœurs se heurte à de nombreux obstacles.

Annexe 12 : Traduction du rapport conférence Octobre 1915

Rapport de la conférence sur la lutte contre les maladies vénériennes, Bruxelles, Octobre 1915.

Après l'illustration des résultats de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles dans la région de Bruxelles du *Oberstabsarzt* (médecin militaire, rang de major) von Drigalski, je veux esquisser les résultats obtenus dans la région du Hainaut, qui a été placée sous mon autorité par décision policière.

D'emblée, je dois dire que les moyens mis à disposition des communes du Hainaut étaient moins élevés que ceux dégagés pour Bruxelles.

Au début de l'année, le nombre de soldats et de fonctionnaires atteints de maladies sexuellement transmissibles est devenu dangereusement élevé. D'après le gouverneur général, la prostitution devait exister, ce qui a été confirmé par le bourgmestre. D'après ce dernier, 8 à 10 prostituées étaient actives, et elles étaient régulièrement auscultées par le médecin de la ville. Il n'y aurait pas eu de raison de contrôler davantage les mœurs par quelque moyen que ce soit. Des collègues belges m'ont cependant assuré du contraire, et des citoyens interrogés m'ont assuré qu'à ce moment-là, le nombre d'étudiants de l'Ecole des Mines infectés était tel que beaucoup de familles doutaient de l'assertion du bourgmestre. C'est ainsi que nous avons commencé à lutter activement contre les causes d'infections.

Un *Lazarett* (hôpital militaire) belge fut mis à disposition par l'administration civile pour soigner les femmes et les filles porteuses de MST.

Vous n'ignorez certainement pas à quel point les conditions d'hygiène et de propreté ne correspondaient pas à nos habitudes en la matière.

Tout d'abord, j'ai dû travailler à les améliorer autant que possible. Un contrôle bihebdomadaire avec analyses biologiques fût instauré. Nous avons pour ceux-ci obtenu l'aide de la brigade des mœurs allemande.

D'autres mesures de ce genre furent prises à Charleroi. Peu de temps après, le nombre de personnes contrôlées et internées se multiplia, et on pût voir une diminution du nombre de maladies sexuellement transmissibles chez les soldats et fonctionnaires allemand.

Au 3 septembre, 210 femmes touchées de MST étaient internées à l'hôpital militaire de Mons, qui était sous ma direction. De plus, 257 personnes étaient sous contrôle sanitaire.

Entre les mois de janvier et août, le nombre moyen de personnes déclarées porteuses de MST par les médecins militaires, médecins du rail et par l'hôpital militaire de l'arrondissement de Mons s'élevait à 40,3.

Entre le 3 septembre et le 1 octobre, 163 femmes guéries sont sorties de mon hôpital. Le nombre de personnes sous contrôle sanitaire ne varia que très peu.

Le résultat de l'assainissement de la prostitution est visible du fait que le nombre moyen des personnes déclarées porteuses de MST les médecins militaires, médecins du rail et par l'hôpital militaire de l'arrondissement de Mons s'élevait à 25 en septembre.

Cette baisse constante du nombre de MST montre que les contrôles et les soins prodigués par moi-même montrent qu'en quatre mois, un laps de temps relativement court, le nombre de MST chez les soldats et fonctionnaires allemand fût presque divisé par 2.

Les soins que j'ai prodigués sont aussi visibles dans le fait suivant : alors que 163 femmes ont été soignées et ont quitté mon hôpital, seuls 2 cas de MST ont été recensés dans la garnison de Mons, dont un fut recensé dans une gare ferroviaire à l'extérieur de la garnison, dans un autre arrondissement.

Deux médecins belges m'ont déclaré que le nombre de personnes porteuses de MST se présentant à leur cabinet respectif a chuté. Je me dois souligner ce fait compte tenu que nos mesures ont été jugées superflues par les autorités belges.

Les mesures prises à Charleroi ont eu des résultats similaires.

Le Hainaut est une des provinces les plus densément peuplées de Belgique, très industrielle, et desservie par des réseaux de chemin de fer et de canaux extraordinairement denses.

Comme on peut s'en douter, la guerre a entraîné ici une situation sociale urgente. Si l'on veut assainir la prostitution dans la région, il ne faut pas seulement le faire avec des moyens médicaux mais il faut aussi organiser une assistance sociale efficace.

J'ai pu en mettre une en place dans l'hôpital que je dirigeais à Mons.

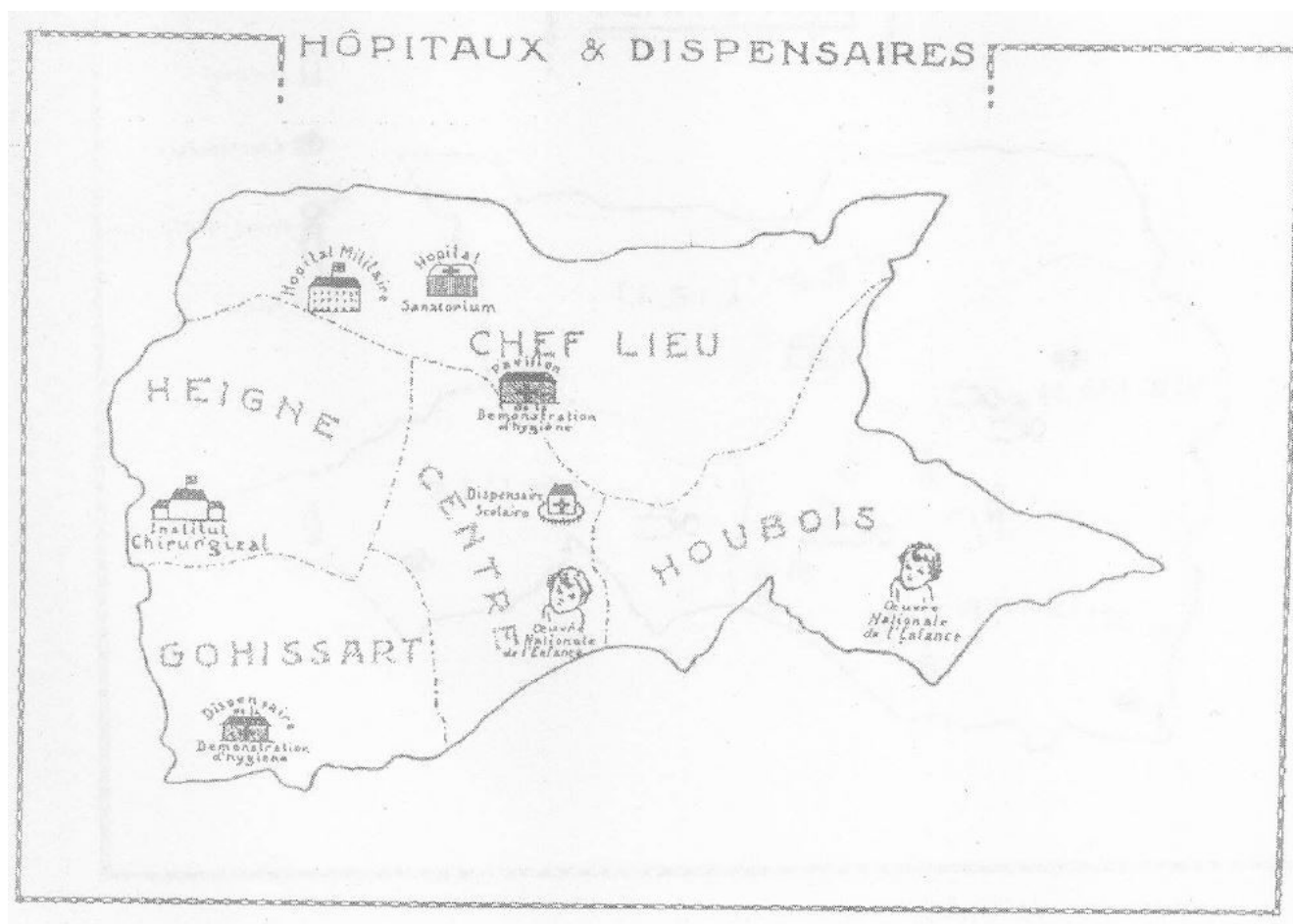
Annexe 13 : Photos et cartes

13.a.- Hôpital civil Charleroi

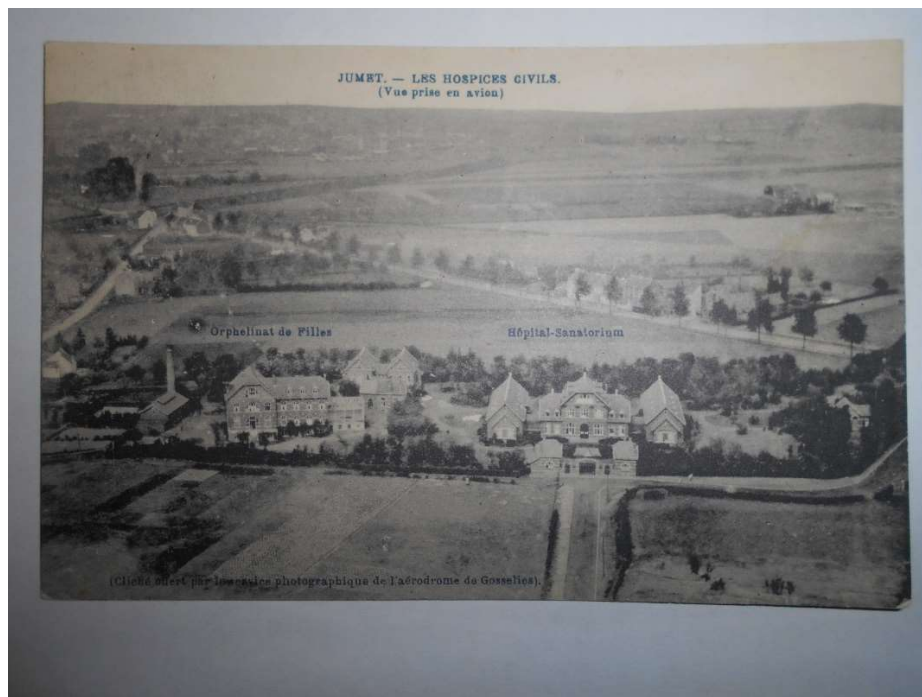


L'hôpital civil au début du XX^{ème} siècle.

13.b.- Carte de l'emplacement du Sanatorium de Jumet dans la ville.



13.c.- Sanatorium Jumet



13.d.- Police des Mœurs Jumet 1919



13.e.- Musée anatomique



Deutsche Soldaten!

Deutschlands Frauen, Eure Mütter, Frauen und Schwestern richten die dringende Bitte an Euch:

Hütet Euch vor der Prostitution!

Ein leichtsinniger Fehltritt kann in seinen Folgen viel verhängnisvoller für Euch sein als eine Verwundung durch den Feind.

Angesichts der großen Leistungen, die das Vaterland von Euch fordert, ist es Eure heilige Pflicht, Euren Körper gesund zu erhalten.

Dieselbe Manneszucht, die Ihr vor dem Feinde zeigt, solltet Ihr darum auch gegen sinnliche Versuchungen ausbieten, damit Ihr gesund an Leib und Seele zurückkehrt. Die Stärke und Wohlfahrt unseres Vaterlandes hängt von der Kraft und Gesundheit der künftigen Geschlechter ab, deren Väter Ihr seid. Das Glück des Familienlebens ist die Wurzel unserer Kraft, unser Kinderreichtum sichert den Fortbestand unseres Vaterlandes, für das Ihr jetzt kämpft. Versündigt Euch nicht aus Leichtsinne an diesen heiligsten Gütern und vergällt Euch nicht die Erinnerung an diese große Zeit, in der Ihr Euch als Helden bewährt habt.

Unsere Vorfahren, die alten Germanen, sahen in der Keuschheit den höchsten Schmuck des Kriegers, und die Helden der Freiheitskriege haben, erfüllt von demselben Geist, unser Vaterland gerettet.

Deutsche Soldaten! wir Frauen begleiten Euch in dieser schweren Zeit, die für Euch so reich an Gefahren und Entbehrungen ist, mit Gedanken der Bewunderung und Dankbarkeit. Wir flehen zu Gott dem Allmächtigen:

„Schütze unser tapferes Heer!“

Angesichts der vielen Geschlechtskranken in unseren Lazaretten, bitten wir Euch, aus dem Gefühl der Sorge und Liebe, die unser Herz für die tapferen Söhne unseres Vaterlandes erfüllt:

„Um Eurer Menschenwürde willen, um Eurer und der Euren Gesundheit willen und um der Wohlfahrt der künftigen Generation willen:

Hütet Euch vor leichtsinnigem Geschlechtsverkehr!“

Soldats allemands !

Les femmes d'Allemagne, vos mères, vos femmes et sœurs vous adressent la demande urgente :

Méfiez-vous de la Prostitution !

Un faux pas imprudent peut par la suite être plus fatal qu'une blessure par l'ennemi.

Au vu des grands services que la patrie exige de vous, il est de votre devoir sacré de maintenir votre corps sain.

La même discipline, que vous montriez devant l'ennemi, vous devez aussi la déployer face aux tentations sensuelles pour que vous puissiez revenir sain de corps et d'esprit. La personne et le bien-être dépend de notre patrie, dépendent de la force et de la santé des lignées futures, des pères que vous êtes. La chance de la vie de famille est la racine de notre force ; la richesse que constitue un grand nombre d'enfants assure la pérennité de notre patrie, ce pourquoi vous combattez actuellement.

Ne pêchez pas par la tentation contre ces biens sacrés et ne vous empoisonnez pas le souvenir de cette grande époque, dans laquelle vous vous êtes comportés comme des héros.

Vos ancêtres, les vieux germains, voyaient dans la chasteté le plus haut bijou. Des guerriers et les héros de guerre de libération ont, remplis du même esprit, protégé notre patrie.

Soldats allemands ! Nous les femmes vous accompagnons avec pensée admirative et de gratitude dans ces temps difficiles, pleins de dangers et de privations. Nous supplions Dieu le tout puissant :

"Protège notre vaillante armée !"

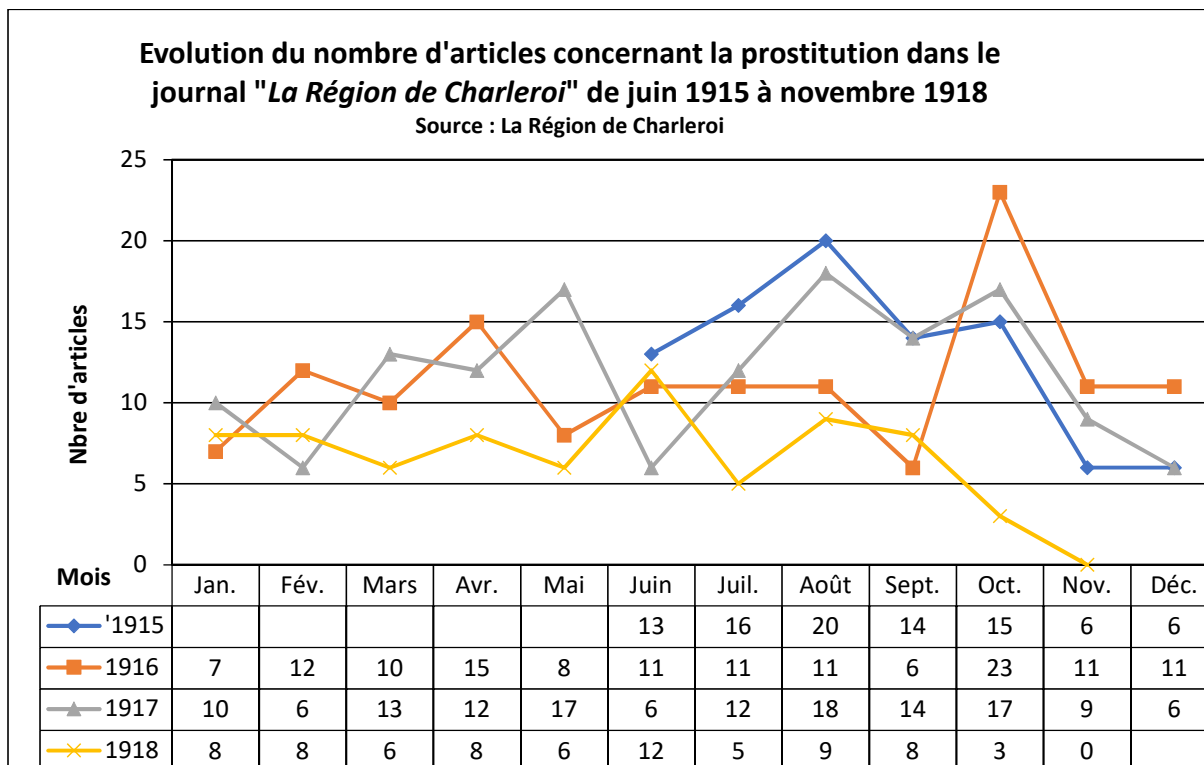
Au vu des nombreux "malades sexuels" dans nos hôpitaux militaires, nous vous prions, par le sentiment du souci et de l'amour, qui remplit notre cœur pour les vaillants fils de notre patrie :

Pour votre dignité humaine, pour vous et votre santé et pour le bien-être des générations futures :

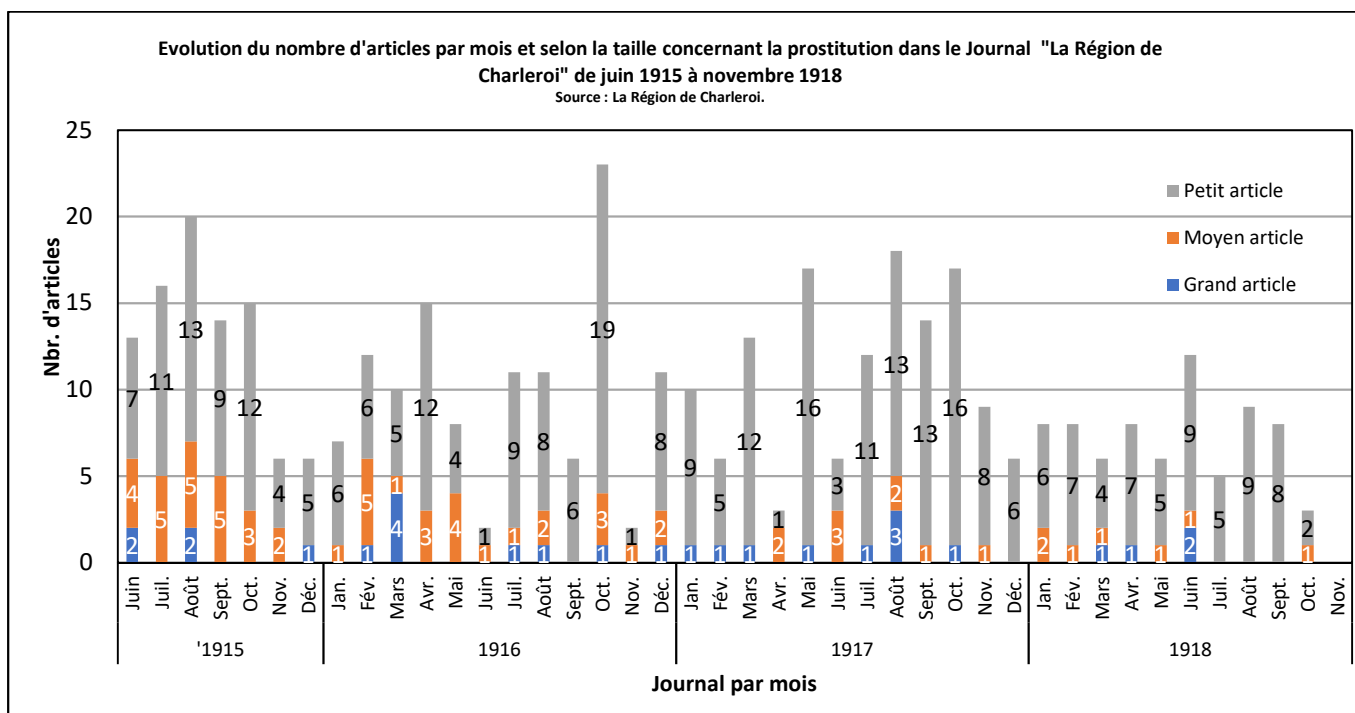
Prévenez-vous des imprudents rapports sexuels.

Annexe 15 : Graphique journaux

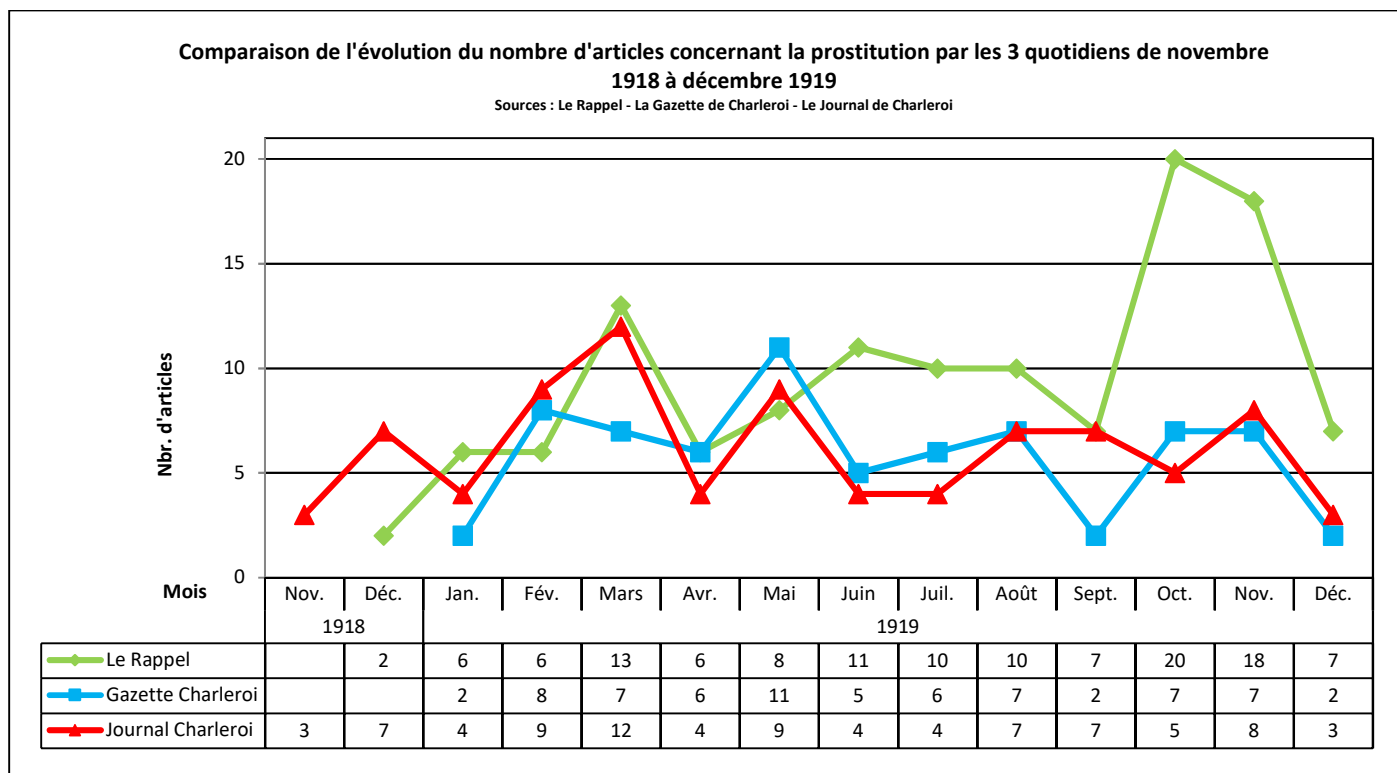
15.a.- Graphique de l'évolution du nombre d'articles de La Région de Charleroi.



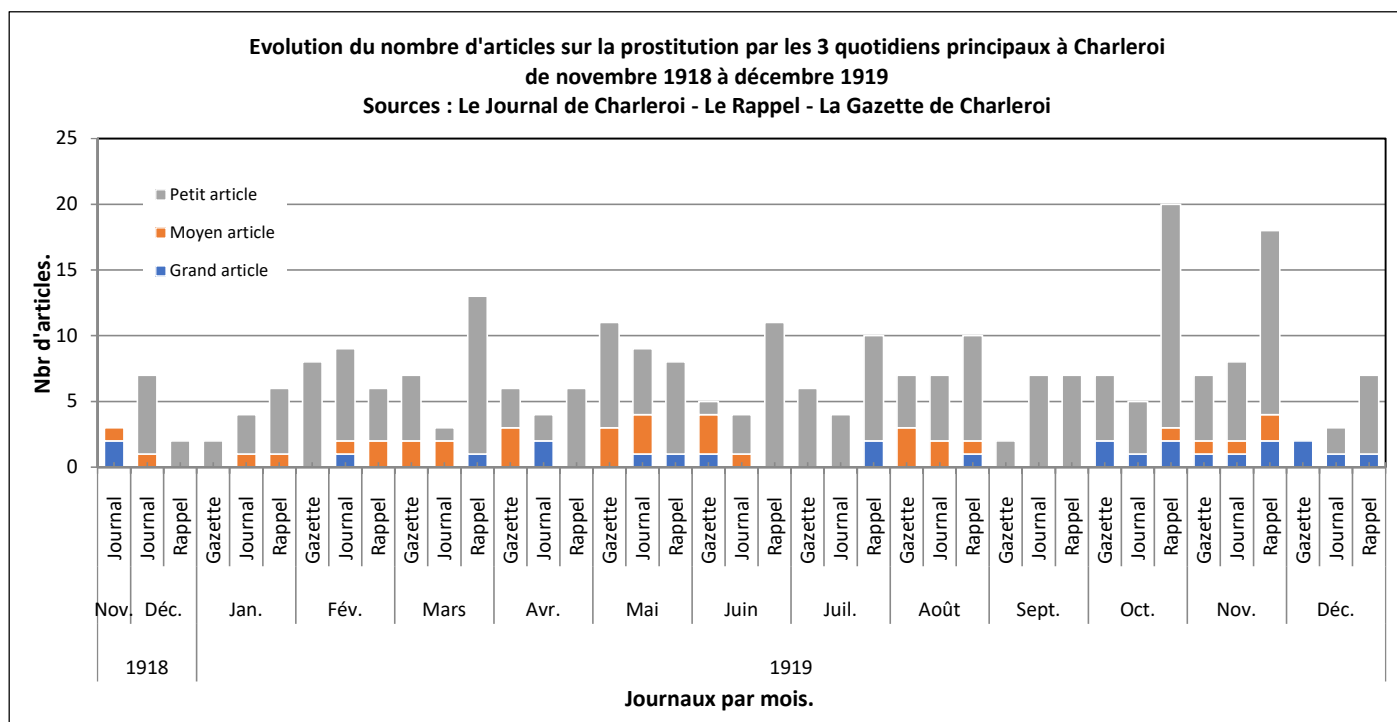
15.b.- Graphique sur l'évolution mensuelle selon la taille des articles de La Région de Charleroi.



15.c.- Graphique de l'évolution du nombre d'articles des journaux de fin 1918-1919.



15.d.- Graphique sur l'évolution mensuelle selon la taille des articles des journaux de fin 1918-1919.



Annexe 16 : *Paskeyes* sur le Parc à pouyes

16.a.- *Elle fréquente l'artil'rie.*

Paroles de Alphonse Lumay

Premier couplet

Mes chers amis dji seu bien disbautchi
Dji croès qui d'vas bé rate candji d'pays
Gna Marie
Grande Curie
Elle va bé rate m'fé d'vènu aradj
Elle dit qu'les artilleurs sont pu djolis,
Est elle ni vou pu atinte parler d'mi
C'est n'misère
Ca m'fait brère
Dji nel cache né pourtant dji l'wet volti

Refrain

Elle fréquente l'artil'rie
Marie
Curie
Lèye questeu si djolie
Sa sti s'malheur pour mi
Pour lèye faut qui dit'travaille
Chinaille,
Tripaille,
Elle dispinse tout èm'paye
Djusqu'au dérin radi

Deuxième couplet.

Din l'rue Neuve hier au gnu dji l'aperçoès
A vou in artilleur dessus s'costé
Eh Marie
Qu'djè li crie
Tu d've vrèmin tchess'tue comme i mulet
Mais là d'sus vl'la qu'djintind qu'el'mi respond
Est n'diré c'est s'tin djoli garçon
Mais vé l'vire
Faut mieux l'dire
Il a m fusique à répétition.

Au refrain

Troisième couplet

Fau co bé quest s'nintch'là arrif drossi
Pou v'nu gâter les femmes di no pays
A l'Ville-Haute,
C'est la mode,
Nos n'pouvons né priver leu p'tit plaigi
Quand on est saudare y faut s'amuser
El fusique enn'doè nés'lèy gâter
Mais Marie
Pou la vie
Elle est pierdue est dji n'des frè pu ré.

Au refrain

Elle fréquente l'artillerie.

Paroles de Alphonse Lumay

Premier couplet

Mes chers amis je suis bien abattu
Je crois que je vais bientôt changer de pays
Il y a Marie
Grande Curie
Elle va bien vite me faire devenir enragé
Elle dit que les artilleurs sont plus jolis,
Elle ne veut plus entendre parler de moi
C'est une misère
Ça me fait pleurer
Je ne le cache pas pourtant je l'aime

Refrain

Elle fréquente l'artillerie
Marie
Curie
Elle qui était si jolie
Ça a été son malheur pour moi
Pour elle il faut que je travaille
Chine
Abats, dépouilles
Elle dépense toute ma paie
Jusqu'au dernier radis

Deuxième couplet.

Dans la rue Neuve hier au soir je l'aperçois
Avec un artilleur à son côté
Eh Marie
Que je lui crie
Tu deviens vraiment têtue comme un mulet
Mais là-dessus voilà que j'entends qu'elle me répond
Et ne dit rien c'est un joli garçon
Mais vient le voir
Faut mieux le dire
Il a mon fusil à répétition

Au refrain

Troisième couplet

Faut encore bien que cette laide bande là arrive
Pour venir corrompre les femmes de notre pays
A la Ville-Haute
C'est la mode
Nous ne pouvons pas empêcher leur petit plaisir
Quand on est soldat il faut s'amuser
Le fusil ne doit pas leur donner du plaisir
Mais Marie
Pour la vie
Elle est perdue et je n'en ferai plus rien.

Au refrain

16.b.- *La polka des p'tites femmes*

François Micha : Auteur

1

Quand vous sortez pour vous prom'ner
Le soir après diner
Vous rencontrez comm' par hasard,
Tout le long du boul'vard
Des p'tits minois très chiffonnés
Ou bien des nez r'troussés
Des cheveux blonds, des bruns, des roux
Y en a pour tous les gouts
Ah ! qu'c'est gentil,
C'est d' l'article de Paris.

Refrain

Un minois fripon,
Un beau mollet sous les jupons
Puis un p'tit coup d'œil polisson
Un je n'sais quoi qui vous enflamme
C'est un p'tit joujou,
Qu'on peut s'offrir dans les prix doux
Et qui s'appelle un peu partout
Une petite femme.

2

Le jeun' potach' pour s'divertir
Dans ses heur's de loisir
S'offre quéqu'fois pour son dessert
Les r'vues d'café-concert
Un' fois d'retour dans son bahut
Le latin est fichu
Pendant les l'çons dans ses bouquins
Il fait des p'tits dessins
C'est très grivois
Car on y voit plusieurs fois

3

Quand vous voyez un vieux monsieur
Qui d'un air mystérieux
Se promèn' dans la rue de la Paix,
Ayant l'œil aux aguets
Il s'en va suivre le p'tit trottin
Qui sort du magasin
Mais comme il ne peut plus marcher
Il s'arrête essoufflé
Il n'a plus d'dents,
Mais il voudrait bien pourtant,

4

Si vous éprouvez subit'ment
A l'époque du Printemps
Des chatouill'ments, des pesanteurs,
Ou bien des batt'ments d'cœur
Ne courez pas chez l'pharmacien
Chercher d' l'huile de ricin
J'vous assure que c'est très mauvais
Et qu'ça n'fait pas d'effet
Pour vous calmer,
Prenez donc sans hésiter

16.c.- *Les petites vierges du boul'vard*

Paroles de PHARAON, S.

Musique de J.-B. FAULX

I

Depuis un certain temps, (1)
Vous voyez constamment,
Des petit's ingénues,
S'balader dans les rues.
Un ruban dans les ch'veux,
Du maquillage aux yeux,
Un petit air malin,
Mais retenez-le bien,
Ces joli's fleurs,
Vous enverront chez l'doctor.

REFRAIN

Ah ! n'écoutez pas,
Tout's ces femm's-là.
N'vous laissez pas,
Prendr' comm' des gagas.
J'vous l'dis franch'ment,
Leurs boniments,
Qui sont si beaux,
Ne sont bons qu'pour les gourdeaux.
Pour ell's trouver,
Le bon miché,
Elles s'en vont,
D'un air polisson.
Soir et matin,
A leur turbin,
Vous pouvez voir,
Les petit's vierg's du boul'vard.

II

Quand vous les rencontrez,
Ell's vienn'nt vous acoster,
Cherchant à vous séduire,
Par un gracieux sourire.
Pour mieux vous enjoler,
D'un petit air pincé,
Ell's vous dis'nt : « Viens, mon loup,
Je s'rai gentill' comm' tout. »
Soyez prudent,
Ecartez-les vivement.

III

S'il arrive parfois,
Qu'dans un transport... ma foi,
Vous avez la faiblesse,
D'écouter leurs promesses,
Un' fois dans leur garni,
Arriv' monsieur Julot,
Qui vous pass', sur le champ,
A tabac, copieus'ment,
Et votre argent
Fout l'camp comm' par enchant'ment

(1) D'puis la guerr', mes brav's gens, (au refrain)

16.d.- Poüyette... poüette !

Paroles di PHARAON, S.
Peut se chanter sur l'air « Cousine »

I

Tintin' vudeut du parc-à-poüyes,
Quand in bia djou à Djumet,
Dj'l'ai rescontré.
Falleut qui dj'fuche èn' vraie endouille,
Pou m'léyi étourpiner,
Comm' dji l'ai fait.
Mais elle it si belle,
El sacré petit chameau d'donzelle,
El pètit' femelle.
Quand dji l'ai vu, m'aveut r'tourné l'cœur,
Et comm' dji vouleus fer s'bounheür,
Mi, dji l'y-aveus dit plein d'ardeür.

Refrain

Poüyette (bis)
Fayèz-m' èn' pètit'risette.
Poüyette (bis)
Allo, fuchèz dgintillette.
Parlé Dj'espèr' qui djè n'vos fais nèn peu ?
Si vos v'lèz, nos d'meurons nous deux !
Tchant Poüyette (bis)
Vos virèz qu'nos s'rions heureux.

II

M'erwètant, ell' dit : « Dj'sus contène.
D'meurer avè vous. Seur'mint,
Tous les matins,
Faut parti gangni vo quènzènne.
Et comme un p'tit canari,
Faut iess' dginti ».
Sins piètt' èn' minute,
Dji travailleus vrèmint comme èn' brute.
Mins jamais n'dispute,
N'arriveut contrarier m'pètit' dgins.
Enfin, dj'l'aveus r'mis su l'bon tch'min,
Et dj'tchanteus, términt qu'djis contint.

Refrain

Poüyette (bis)
Fayèz-m' èn' pètit'risette.
Poüyette (bis)
Allo, fuchèz dgintillette.
Parlé Vos l'voèyèz Bén m'bèdo chéri,
Qu'vos estèz heureuse avè mi.
Tchant Poüyette (bis)
Déz vous, dj'sus dins l'paradis.

III

Mins v'la wéz, què l'samouèn' passée,
Quand dji pins', dji des brais co,
Faut-i iess sot.
En rintrant d'avè fait m'djournée,
Dj'troufe el maujo sins bidons.
Stupéfaction !
El sacré chipie,
Av'in aut' què mi esteut partie,
Pou toute la vie.
Dj'esteus disgoüstè d'tout's ces feum's-là !
Eyet dispus, comme in gaga,
Du matin au gnût, d'tchant' tout bas.

Refrain

Poüyette (bis)
V's'avèz pris l'poud' d'escampette,
Poüyette (bis)
Perdant c'qu'à m'dèrènn' tchaussette.
Parlé Mins côr Bén qu's'reüt dins dije ans,
Vous, dj'vos strann'rai, li, djè l'mougn'rai tout viquant.
Tchant Poüyette (bis)
Vos n'estès qu'in vix carcan.
N.-B. Cette chanson a été tirée à six mille exemplaires.

Poulettes... poüette !

Paroles de PHARAON, S.
Peut se chanter sur l'air « Cousine »

I

Tintine venait du parc-à-poules,
Quand un beau jour à Jumet
Je l'ai rencontré.
Fallait que je sois un vrai niais,
Pour me laisser entourloupier,
Comme je l'ai fait.
Mais elle est si belle,
Le sacré petit chameau de demoiselle,
La petite femelle.
Quand je l'ai vue, elle m'avait retourné le cœur,
Et comme je voulais faire son bonheur,
Moi, je lui ai dit plein d'ardeur.

Refrain

Poulette (bis)
Faites-moi un petit sourire.
Poulette (bis)
Allons, soyez gentille.
Parlé J'espère que je ne vous fais pas peur ?
Si vous le voulez, nous demeurons nous deux !
Chant Poulette (bis)
Vous verrez que nous serons heureux.

II

Me regardant, elle dit : « Je suis contente,
de rester avec vous. Seulement,
Tous les matins,
Il faut partir gagner votre quinzaine,
Et comme un petit canari,
Il faut être gentil ».
Sans perdre une minute,
Je travaillais vraiment comme une brute.
Mais jamais une dispute,
N'arrivait contrarier mes petites gens.
Enfin, je l'avais remis sur le bon chemin,
Et je chantais, tellement que j'étais content.

Refrain

Poulette (bis)
Faites-moi un petit sourire.
Poulette (bis)
Allons, soyez gentille.
Parlé Vous le voyez bien mon mouton chéri,
Que vous êtes heureuse avec moi.
Chant Poulette (bis)
Près de vous, je suis dans le paradis.

III

Mais voilà voyez, que la semaine passée,
Quand je pense, j'en pleure encore,
Faut-il être sot.
En rentrant d'avoir fait ma journée,
Je trouve la maison sans rien.
Stupéfaction !
La sacrée chipie,
Avec un autre que moi était partie,
Pour toute la vie.
J'étais dégouté de toutes ces femmes-là !
Et depuis, comme un gaga,
Du matin à la nuit, je chante tout bas.

Refrain

Poulette (bis)
Vous êtes partie,
Poulette (bis)
Prenant jusqu'à ma dernière chaussette.
Parlé Même encore que ce serait dans dix ans,
Vous, je vous étranglerai, lui, je le mangerai tout vivant.
Chant Poulette (bis)
Vous n'êtes qu'un vieux carcan.
N.-B. Cette chanson a été tirée à six mille exemplaires.

16.e.- *On n'a qu'à criyî pouyes*

Paroles di PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « C'est pas difficile »

I

Pou fer rādgi les pouyettes
Dj'ai fait in bia p'tit refrain.
Vos n'saurîz trouver pus chouette
Pou liyeu fer grignî les dints.
Déz vous quand gn'a ieunn' qui passe,
I gn'a qu'à l'chûr' pas à pas,
Et sins façon, plein d'audace,
Vos liyi fredonnèz tout bas.

REFRAIN

Pouye, pouye, pouye,
Pouye, pouye, pouye, pouye, pouye,
C'n'est nén malaugîle, on n'a qu'à criyî pouye,
Pouye, pouye,
Parc-à-pouyes, pouye,
Pouye, pouye, pouye, pouye, pouye,
C'n'est nén malaugîle, on n'a qu'à criyî pouye,
Pouye, pouye !

II

Quoè d'séz di m'pètit' trouvaille,
Elle est facile à r'tenu,
Avè leye, î faut qu'ça vaille,
Vos rirèz comm' des bossus.
Vos virèz les p'tit's pouyettes,
S'tourminter comm' des démons,
Vous, en riant d'leu binette,
Continuèz vo tchanson. (au refrain)

III

Si, en feyant n'poumènâde,
En' pouy' vént vos accoster,
En vos promettant d'iess' sâdge,
Et d'toudis vos adorer,
En' fuchèz nén assèz biesse,
D'vos layî étourpiner,
En' choutèz nén leus promesses,
Mettèz-vous à liyeu tchanter. (au refrain)

On n'a qu'à crier poules

Paroles de PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « C'est pas difficile ».

I

Pour mettre en rage les poulettes
J'ai fait un beau petit refrain.
Vous ne sauriez trouver plus chouette
Pour leur faire grincer les dents.
Près de vous quand il y en a une qui passe,
Il n'y a qu'à la suivre pas à pas,
Et sans façon, plein d'audace,
Vous lui fredonnez tout bas.

REFRAIN

Poule, poule, poule,
Poule, poule, poule, poule, poule,
Ce n'est pas difficile, on n'a qu'à crier poule,
Poule, poule,
Parc-à-poules, poule,
Poule, poule, poule, poule, poule,
Ce n'est pas difficile, on n'a qu'à crier poule,
Poule, poule !

II

Que dites-vous de ma petite trouvaille ?
Elle est facile à retenir,
Avec elle, il faut que ça aille,
Vos rirez comme des bossus.
Vous verrez les petites poules,
Se tourmenter comme des démons,
Vous, en riant de leur binette,
Continuez votre chanson. (au refrain)

III

Si en faisant une promenade,
Une poule vient vous accoster,
En vous promettant d'être sage,
Et de toujours vous adorer,
Ne soyez pas assez bête,
De vous laisser entourlouter,
N'écoutez pas leurs promesses,
Mettez-vous à leur chanter. (au refrain)

16.f.- *Les Petites Pouyettes*

Auteur : GRÉGORIAS

Air : La petite Bretonne

1

C'que vous pouvez voir le soir
En vous prom'nant sur l'troitoir
C'est un' pouyett' l'air vicieux
Qui vous dit : Bonsoir Monsieur
Et en s'balladant
Ell' se r'tourne d'un g st' provoquaut
Pour exam ner
Si parfois vous la sniver
Elle repète son p'tit mouvement
Pour pouvoir trouver un client.

Refrain

Mais par un b*au soir, sans avertiss'ment
L'on nettoie la rue
Très rapid'ment
Y a plus moyen d faire l'ingénue
Et au parc-à-pouyes le lendemain matin
Y a c'est certain
Un' nouvelle tête
C'est la petite pouyette.

2

Il faudrait êtr' bien malin
Pour reconnaitr' l'petit trottin
Ell'n'a maim 'nant plus d'chichi
Ni mêm' de poudre de Riz
Ell a pour tout vét'ment
Une rob de chambre simplement
Et pour ses petits pieds
Une paire de pantoufles fourées
C'est un costume élégant
Qui ne manque pas d'agrément

Refrain

Et puis tous les jours sans rouspèter
La petite pouyotte
Doit se baigner
D'puis les doig s d'pieds jusqu'a la tête
Et après son bain elle va s'reposer
Ell' ne fait qu'rêver
A r'faire la fête
La p'tite puyette.

3

Il arrive un beau matin
Que l'on dit au p'tit trottin
Vous êtes libre mon enfant
Retournez chez... votre amant
Et sans s'faire prier
Viv'ment ell' s'empresse de filer
Et puis le mêm' soir
Elle refait le trottoir
En voyant son air polisson
On pens' ell' sort de la pension

Refrain

Le parc-à-pouyes, pour les trottins
C'est la retraite
Ca c'est certain
Ou se guérissent les p'tites pouyettes
Et avec du sale on fait du beau
Tottins nouveaux
Faciles conquêtes
Les pouyettes

16.g.- *El parc-à .. pouyes*

César Cornil 25 mars 1916

I

On pout vîr, tout en s' pourmenant
Dins l' vile, in nouvia monument :
C'est l' parc-à-pouyes.
Toutes lès feumes qu'ont deûs trwès galants,
Sins pus d' jin.ne, on lès-a mîs d' dans,
Dins l'parc-à-pouyes.
Peû qu'èles ni s' crèpîje èl chignon,
Eles vik'nu sins coq, sins spouron
Dins l' parc-à-pouyes.
Pou bwêre on lieu done du sifon,
Ç'a fêt disparète ... lès boutons
Dès p'titès pouyes.

II

Toutes lès samwènes, rûe du Rivâdje,
C èst come in p'tit pèlerinâdje :
Çu qu'on vwèt d' pouyes !
Dès vîyes, dès coucous, des pouyètes,
Dès nwêres, dès blanches èt dès roussètes,
Toutes sôrtes di pouyes.
Parèt qu'èles vont trouver l' mèd'cin
Qui rwète si èlle ont mau leûs dints,
Ça n'est nèn 'ne couye.
On raconte min.me qui quand i l' faut,
On trimpe dins l'eûwe cènes qu'ont trop tchaud,
On r'cût ... lès pouyes.

III

Dès cènes n'ont quâsi pont d' pagna
Et deûs trwès crousses dins leû tchèna :
C'est lès pauvres pouyes.
Dès autes vos ont dès grands tchapias,
Rubans, dantèles, èt' cètera :
C'est lès bèles pouyes.
Si dj' asteus coq dins ç' pouli là,
Bén seûr qui dji m' câss'reus l' pèna.
Avè lès pouyes !
Mès l' pèpiye èst tavau l' moncha,
On rit jaune quand on atrape ça
Avè lès pouyes.

Le parc-aux .. poules

César Cornil 25 mars 1916

I

On peut voir, en se promenant
Dans la ville un nouveau monument : c'est le
'parc-aux-poules'.
Toutes les femmes qui ont deux trois amoureux,
Sans plus de gêne on les a mises dedans,
Dans le parc-aux-poules.
De peur qu'elles ne se crèpent le chignon,
Elles vivent sans coq, sans éperon,
Dans le parc-aux-poules.
Pour boire, on leur donne du siphon,
Ça fait disparaître ... les boutons
Des petites poules.

II

Toutes les semaines, à la rue du 'Rivage,
C'est comme un petit pèlerinage :
Ce qu'on voit de poules !
Des vieilles, des coucous, des poulettes,
Des noires, des blanches et des rousses,
Toutes sortes de poules.
Il paraît qu'elles vont trouver le médecin
Qui examine si elles ont mal aux dents,
Ce n'est pas une blague.
On raconte même que quand il le faut,
On trempe dans l'eau celles qui ont trop chaud :
On recuit ... les poules.

III

Certaines n'ont presque pas de pan de chemise
Et n'ont que deux trois croûtes dans leur panier:
Ce sont les pauvres poules.
D'autres vous ont de grands chapeaux,
Rubans, dentelles, etc. :
Ce sont les belles poules.
Si j'étais coq dans ce poulailler-là,
Bien sûr que je me casserais l'aile
Avec les poules !
Mais la pépie est partout dans le tas.
On rit jaune quand on attrape cela
Avec les poules !

16.h.- *Le Parc à Pouyes à Pouyettes & à*

Pouyons

Paroles de Grégorias - Air : La Valse à Julot

I COUPLET

Mes amis si vous allez en promenade
Faites donc une petite ballade
La-bas du côté des casernes
Pour voir « La ménagerie moderne »
Ne croyez pas qu' se sont des bêtes féroces
Qui vous ferait des blessures atroces
Non, c'est plutôt avec douceur
Qu'elles vous enverront tous chez le Docteur

REFRAIN

C'est le parc à pouyes
Ou l'on met toutes les poules
Chacune dans une petite cage
Pour y soigner leurs... images
Mais je vous l'assure
J'voudrais voir la figure
D'celui qui chaque matin
Soigne toutes ces catins.

II COUPLET

Comme installation ça c est magnifique
Le grand air, le luxe, les domestiques
Car vous le comprendrez très bien
Pour leurs soigner le bas des reins
Il faut qu'ell' possèd' chacune dans leur cage
Tous les instruments qui leurs sont d'usage
Et chaque jour on les fait baignées
Depuis le cou jusqu'au bout des doigts de pieds
Au Refrain

III COUPLET

Cett' ménagerie possède beaucoup d'espèces
Il y a du vieux, du moyen, d la jeunesse
Vous avez d'abord les pouyons
Ça c'est les jeunes cœurs polissons
Vous avez après ceux-là les pouyettes
Fleur de trottoir, les filles de guinguettes
Et puis les pouyes pour compléter
La collection d ce tas de saletés

REFRAIN

C'est au parc à pouyes
Qu'l'on voit toutes les poules
Les pouyettes et les pouyons
Qui gên' la circulation
Mais je vous l'assure
Gare ! à votre figure
Car avec toutes ces saletés
Vous vous l'feriez coupé !...

Auteur-Editeur GREGORIAS

16.i.- Poupouille !

Paroles de Alphonse Lumay Propriété de Vanderékem E.

1

Quand dji m'ai mariet èm' feume î dgintîye
Dj'avais un moinnâche, gn'avait ré d' pu bia
Despu un momint, ell' fait enne mwêche vie,
Allet l'vir din l' monchat.

Refrain

Elle est st'au parc-à-pouilles
Poupouille, poupouille
El grand chef pouy'ti m'a dit qu' tous les djous
Ell' peunet ses deux oûs.

2

Il paraît qu'au parc elle erstrousse ès cotte
Quand elle aperçoët d'au long in Anglais
En pinsant qu'i va fé cot' colott' cote,
Elle mousse ses bias mollets

Refrain

Elle est st'au parc-à-pouilles
Poupouille, poupouille
Si vos l' dhondet, saudart, fuchet certain
Qu' vos iret chez l' mèd'cin.

3

C'est malheureux pour leye, c'est st'enne affaire
Det l' vir au parc-à-pouyes, c'est st'in vré tram
Car dji vos l' djure dispu qu' c'est la guerre,
Elle n'a sti qu' vingt-céque coups.

Refrain

Elle est st'au parc-à-pouilles
Poupouille, poupouille
S'i gn'aveu in concours, si vré qui dj' vos l' dis,
Elle arè l' premi prix.

4

Quand elle est dehaurs, ça li chenne tout drole
Pasc'qu'elle est l' pu ancienne du monchat.
Vos diris vramint in pidgeon qui vole
Despu ci djusqu'à là.

Refrain

C'est l' pu ancienne des pouilles
Poupouille, poupouille
On dit qu'on va tatouer dissus s' front
In djoli p'tit pouyon.

5

L'aute djou elle voët arriver ès vie mame
Paurtant pad'zous s' bras in fameux paquet
El paufe vie dgin avait ses ouyes pleins d' larmes
Elle dit : mam' choûtet :

Refrain

Dji sus st'au parc-à-pouilles
Poupouille, poupouille
I n' faut né brère, si faut quet ça pour mi
Pasc'quet dj' sus bé droci.

Poupouille !

Paroles de Alphonse Lumay Propriété de Vanderékem E.

1

Quand je me suis marié ma femme était gentille
J'avais un ménage, il n'y avait rien de plus beau
Depuis un moment, elle mène une mauvaise vie,
Allez voir dans le tas

Refrain

Elle est au parc-à-poules
Poupouille, poupouille
Le grand chef gardien des poules m'a dit que tous les jours
Elle pondait ses deux oeufs

2

Il paraît qu'au parc elle retrousse sa robe
Quand elle aperçoit au loin en Anglais
En pensant qu'il veut « coucher »
Elle montre ses beaux mollets

Refrain

Elle est au parc-à-poules
Poupouille, poupouille
Si vous la domptez, soldat, soyez certain
Que vous irez chez le médcin.

3

C'est malheureux pour elle, c'est une affaire
De la voir au parc-à-poules, c'est un vrai drame
Car je vous le jure depuis que c'est la guerre,
Elle n'a été que vingt-cinq fois

Refrain

Elle est au parc-à-poules
Poupouille, poupouille
S'il y avait un concours, aussi vrai que je vous le dis,
Elle aurait le premier prix.

4

Quand elle est dehors, ça lui semble drôle
Parce qu'elle est la plus ancienne du tas (groupe)
Vous diriez vraiment un pigeon qui vole
Depuis ici jusque là

Refrain

C'est la plus ancienne des poules
Poupouille, poupouille
On dit qu'on va tatouer sur son front
Un joli petit poussin.

5

L'autre jour elle voit arriver sa vieille mère
Portant sous son bras un fameux paquet
La pauvre vieille personne avait ses yeux plein de larmes
Elle dit : maman écoutez :

Refrain

Je suis au parc-à-poules
Poupouille, poupouille
Il ne faut pas pleurer aussi fort que ça pour moi
Parce que je suis bien ici

16.j.- Em' belle-mère esst au parc-à-poüyes

Paroles di PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « Comme ça fait plaisir »

I

Mes amis, dj'seus dins n'joè sins parèye,
Enfin, dj'vas pouvoèr viquî heureux,
Pour mi,tout va d'aller à mervèye,
Dji n'arai pupon djous malheureux.
Vos pinsèz p'tète en m'voèyant,
Qu'dj'ai gangni cénq cints mill'francs ?
Mins c'est co n'saquoè d'pus épatant !
Figurèz-vous qu'on a pris,
Em' bell'-mér', pou l'estitchî,
Au parc-à-pouy's pou m'dè disquertchî.

REFRAIN

Ah ! comm' ça fait plaigî,
Di iess' disquertchi,
Di s'vix carcan d'bell'-mère,
I gn'a rén d'meyeux,
Pou viquî heureux,
Toudis contint èt toudis bén joëyeux,
Gn'a qu'ley' qui m'chagrineut,
Et qui m'tourminteut,
Combén c'qu'ell' m'a fait brère !
Dispus l'djou bèni,
Qu'dj'in sus disquertchî,
Dj'viq'comme in ang' dins l'paradis.

II

Figurèz-vous què-l'sacrè bourrique.
M'fayeut travayî comme in démon,
I falleut qui dj'toûne au micanique,
Et tous les djous r'laver les bidons.
Ell' mi fîyeut r'loqu'ter l'maujo,
Ell' mi fîyeut casser du bos,
Enfin, dj'esteus comme in sot,
Et quand ell' tcheyeut dins s'mau,
Ell' m'èrdameut comme in tchfau,
Qui dji d'aveus m'côrps tout rimpli d'côps (au refrain)

III

Ell' aveut tous les mwés vic's dins s'tiesse,
Des qualités, ell' ni d'aveut pon.
Ell' graweut vrémint comme èn' tigresse,
C'qu'ell' mara foutu des côps d'baston.
C'est mi qui rallumeus l'feu,
L'istui', c'est mi qui l'frotteus,
Et ley' su l'timps qu'dji m'crèveus,
Ell' buveut l'bon chocolat,
Mins asteûr, fini tout ça,
Dj'i m'la coul' douc' su l'timps qu'elle est là !
(au refr.)+

N.-B, Cette chanson a été tirée à huit mille exemplaires.

Ma belle-mère est au parc-à-poules

Paroles de PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « Comme ça fait plaisir ».

I

Mes amis, je suis dans une joie sans pareille,
Enfin, je vais pouvoir vivre heureux,
Pour moi, tout va aller à merveille,
Je n'aurai plus de jour malheureux.
Vous pensez peut-être en me voyant,
Que j'ai gagné cent cinq mille francs ?
Mais c'est encore quelque chose de plus épatant !
Figurez-vous qu'on a pris,
Ma belle-mère, pour la faire entrer, (entasser)
Au parc-à-poules pour m'en décharger.

REFRAIN

Ah ! comme ça me fait plaisir,
D'être déchargé,
De ce vieux carcan (poids) de belle-mère,
Il n'y a rien de meilleur,
Pour vivre heureux,
Toujours content et toujours bien joyeux,
Il n'y avait qu'elle qui me chagrinait,
Et qui me tourmentait,
Combien de fois qu'elle m'a fait pleurer !
Depuis le jour béni,
Que j'en suis déchargé,
Je vis comme un ange dans le paradis.

II

Figurez-vous que la sacrée bourrique,
Me faisait travailler comme un démon,
Il fallait que je fasse tourner la mécanique,
Et tous les jours relaver les objets,
Elle me faisait laver la maison,
Elle me faisait casser du bois,
Enfin, j'étais comme un sot.
Et quand elle tombait dans son mal,
Elle me tapait comme un cheval,
Que j'avais mon corps rempli de coups (au refrain)

III

Elle avait tous les mauvais vices dans sa tête,
Des qualités, elle n'en avait pas.
Elle griffait vraiment comme une tigresse,
Ce qu'elle m'aura donné des coups de bâton.
C'est moi qui rallumais le feu,
Le poêle, c'est moi qui le frottais,
Et elle sur le temps que je me crevais,
Elle buvait le bon chocolat,
Mais maintenant, fini tout ça,
Je me la coule douce sur le temps qu'elle est là !
(au refr.)

16.k.- Ene révolution au parc-à-pouïyes

Paroles di PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « La valse à Julot »

I

Choutèz, mes dgins, qui dj'vos conte ène affaire,
Gn'a p'tèt' des céns qui n'vouront nén co
m'croère,
Pourtant dji n's'reus nén avanci,
A v'nu droci pou vos minti.
Figurèz-vous qu'jeudi au parc-à-pouïyes,
Rén qu'di sondgî, dji triân' comme èn' foïye,

Tout's les pouïyett's sont révoltès,
Dji croès minm' què l'chef pouïy'ti est crèvè.

REFRAIN

Mon, Dieu, qué dallatche,
On dè pârl' long et lâtche,
Les pouïyett's èt les pouïyons,
Fläyént à côps di spouron.
Comm' des biess' sauvatches,
Ell's fayént du ravatche,
En fläyant au triviè d'tout,
Des côps d'bêch' su tertous.

II

Choutèz, mes chers amis, vos d'allèz rire,
El' caus' di c'bataill'-là, dji vas vos l'dire.
C'esst arrivè pou in coquia,
Qu'a tout's les pouïy's i chèneut bia.
Or, el jeudi dè l'samoèn' qu'est passée,
Comm' î d'aileut vîr ès pouïye adorée,
Tout's les pouïyett's ont sautlè d'sus,
Pour vîr' qui c'qui l'areut, ell's s'sont battus. (au refr.)

III

Quand on a seu les fer d'meurer tranquiyès,
Branmint dins ieuss's avént pierdu la vie.
Dji vos l'asseûr', c'ît effrayant,
El parc esteut tout rimpli d'sang.
Gn'a des cènn's qu'avént ieu leus patt's cassées,

Les aut's, à côps d'bêche, estént aveuglées,
Eyet tout l'restant du monchat,
A mitant môrt's, ell's battént du pèna.
(au refrain)

N.-B, Cette chanson a été tirée à huit mille exemplaires.

Une révolution au parc-à-poules

Paroles de PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « La valse à Julot ».

I

Ecoutez, mes gens, que je vous conte une affaire,
Il y a peut-être certains qui ne voudront pas me
croire,
Pourtant je ne serais pas avancé,
A venir ici pour vous mentir.
Figurez-vous que jeudi au parc-à-poules,
Rien que d'y songer, je tremble comme une
feuille,
Toutes les poulettes sont révoltées,
Je crois même que le chef du poulailler est mort.

REFRAIN

Mon Dieu, quel désordre,
On en parle en long et en large,
Les poulettes et les poussins,
Frappent à coup d'ergots.
Comme des bêtes sauvages,
Elles se font des dégâts,
En frappant au travers de tout,
Des coups de becs sur tout le monde.

II

Ecoutez, mes chers amis, vous allez rire,
La cause de cette bataille là, je vais vous le dire.
C'est arrivé pour un jeune coq,
Qui semble beau à toutes les poules.
Or, le jeudi de la semaine dernière,
Comme il allait voir sa poule adorée,
Toutes les poulettes lui ont sauté dessus
Pour voir qui l'aurait, elles se sont battues. (au refr.)

III

Quand on a su les calmer,
Beaucoup d'entre elles avaient perdu la vie.
Je vous l'assure, c'est effrayant,
Le parc était tout rempli de sang.
Il y en avait certaines qui avaient leurs pattes
cassées,
Les autres, à coups de bec, étaient aveuglées,
Et tout le restant du tas,
A moitié mortes, elle battait des ailes
(au refrain)

N.-B, Cette chanson a été tirée à huit mille exemplaires.

16.1.- On a inl'vè m'poüyette

Paroles di PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « Mariette »

I

Dj'avais n'pètit' poüyette,
Dj'n'areus seû trouver mieux.
Elle esteut dgintiyette,
Comme in ange du Bon Dieu.
Mins l'samouèn' qu'est passée,
Et dji n'sais nén poupuoè,
M'poüyette a stí inl'vée,
Pou l'parc-à-poüy's di Charlèroë.
Et dispus qu'elle est là,
Sins lachî, dji bré comme in via.

Refrain

Poüyette,
M'pètit' poüyette,
Qui dj'sus triss' sins vîr vo binette,
Poüyette,
M'pètit' poüyette,
Si djè n'vos ai pus,
Dj'sus pierdu.

II

Djè n'ai vrémint pon d'chance,
C'est l'huitièm' qui dj'aveus,
Dji pouveus fer bombance,
Tout c'qui dj'rèveus, dji l'aveus.
Mins tertout's à l'tournée,
On v'neut m'les ramasser.
Pou liyeu fer fer n'couvée,
Gn'a vrémint d'quoé s'toutminter.
Eyet, brayant tout l'timps,
Sins lachî, dji dis chaqu'momint (au ref.)

III

Comm'c'ît l'djou dè l'visite,
El jeudi qu'est passé,
Djè vas vîre èm' pètte,
En pôrtant in bon paquet.
Dj'brayeûs, gueul' disbindlée,
Mins survént l'chef poüy'tî,
Qui m'bourr' dins les montées,
En m'pourchuvant à grands côps d'pîd.
Et su l'timps qu'i fläyout,
Mi, comme in vrai sot, dj'rèpèteus. (au refrain)

On a enlevé ma poulette

Paroles de PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « Mariette »

I

J'avais une petite poulette,
Je n'aurai su trouver mieux.
Elle était gentille,
Comme un ange du Bon Dieu.
Mais la semaine dernière,
Et je ne sais pas pourquoi,
Ma poulette a été enlevée,
Pour le parc-à-poules de Charleroi.
Et depuis qu'elle est là,
Sans arrêter, je pleure comme un veau.

Refrain

Poulette
Ma petite poulette
Que je suis triste sans voir votre visage,
Poulette
Ma petite poulette
Si je ne vous ai plus
Je suis perdu.

II

Je n'ai vraiment pas de chance,
C'est la huitième que j'avais,
Je pouvais faire bombance,
Tout ce que je rêvais, je l'avais.
Mais toutes dans la tournée,
On est venu me les ramasser.
Pour leur faire faire une couvée,
On a vraiment de quoi se tourmenter.
Et, pleurant tout le temps,
Sans arrêter, je dis à chaque moment (au ref.)

III

Comme c'est le jour de la visite,
Le jeudi dernier,
Je vais voir ma petite,
En portant un bon paquet.
Je pleurais, visage déglingué,
Mais survient le chef du poulailler,
Qui me pousse dans les escaliers,
En me poursuivant à grands coups de pied.
Et sur le temps qu'il frappait,
Moi, comme un vrai sot, je répétais. (au refrain.)

16.m.- Casimir eyet l'parc à pouïyes

Paroles di PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'aire « Chanson vécue »

I

Choutèz bén tout's mes bravès dgins,
Combén c'qu'i m'a djà fait d'chagrin,
El parc-à-pouïyes.
Dins m'famiy' dji d'ai quarant'troès,
Qui sont pârtiy's pou plusieurs moès,
Au parc-à-pouïyes.
Dji vos dis ça, c'esst intrè nous,
Dji n'racont' né ça à tertous.
Mins l'parc-à-pouïyes,
Su l'terr' d'aura fait brér' pus d'yin.
Quand c'qu'on n'mettra pus nos p'tit's dgins,
Au parc-à-pouïyes ?

II

Mes amis, dj'vas vos détailler,
Les cènn's qu'on a v'nu m'ramasser,
Pou l'parc-à-pouïyes.
D'abôrd, èm' feum' est dins c'bind'-là.
On l'a stitchi dins tout l'monchat,
Au parc-à-pouïyes.
Pourtant dj'vos l'dis l'cœur dissus l'moain,
Em' feume esst èn' brâl' petit' dgins,
Mins l'parc-à-pouïyes,
Vo tournèz vo pîd su l'costè,
Tout tchût' vos estès èminnè,
Au parc-à-pouïyes.

III

Troès djous après on est v'nu quér,
Mes quat' djonn's fiy's pou l'z'èminner,
Au parc-à-pouïyes.
Troès d'mes matant's ont co partis,
Avè tout's mes bell's fiy's... jeudi,
Au parc-à-pouïyes.
Marrain', cousènn's, tout l'St-frusquin,
Ont co rintrè tout derènn'mint,
Au parc-à-pouïyes.
Mes quatorz'chœurs, hier au matin,
Ont stî r'trouver tous leûs parints,
Au parc-à-pouïyes.

IV

Gn'a pus qu'des homm's à no maujo,
Dji croès bén qu'i m'f'ra d'vènu sot,
El parc-à-pouïyes.
S'on n'mi rind nèn tous mes pouïyons,
Dji vas èvöyî n'pétition,
Su l'parc-à-pouïyes.
Dji liyeu dirai : « C'est scandaleux,
Di rinde ostant d'homm's malheureux.
Dins l'parc-à-pouïyes,
Pou tous les hom's, on d'vreut bén fer,
In parc-à-coqs pour nous aller
Sognî nos pouïyes.

N.-B, Cette chanson a été tirée à douze mille exemplaires.

Casimir et le parc à poules

Paroles de PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « Chanson vécue »

I

Ecoutez bien toutes mes braves gens,
Combien de ce qui m'a déjà fait du chagrin
Le parc-à-poules.
Dans ma famille j'en ai quarante-trois,
Qui sont partie pour plusieurs mois,
Au parc-à-poules.
Je vous dis ça, c'est entre nous,
Je ne raconte pas ça à tous,
Mais le parc-à-poules,
Sur la terre en aura fait pleurer plus d'un.
Quand ne mettra-t-on plus nos petites gens,
Au parc-à-poules ?

II

Mes amis, je vais vous détailler,
Celles qu'on est venu me ramasser,
Pour le parc à poules
D'abord, ma femme est dans ce bain là.
On l'a fait entrer dans tout le tas,
Au parc à poules
Pourtant je vous le dis le cœur sur la main,
Ma femme est une brave personne,
Mais le parc à poules
Vous tournez votre pied sur le côté,
Tout de suite vous êtes emmené,
Au parc à poules

III

Trois jours après on est venu chercher,
Mes quatre jeunes filles pour les emmener,
Au parc à poules.
Trois de mes tantes sont encore partie,
Avec toutes mes belles filles ... jeudi,
Au parc à poules
Marraine, cousines, toutes les autres
Sont encore rentrés tout dernièrement,
Au parc à poules
Mes quatorze sœurs, hier matin,
Ont été retrouver tous leurs parents,
Au parc à poules.

IV

On n'a plus que des hommes à notre maison,
Je crois bien qu'il me fera devenir sot,
Le parc à poules
Si on ne me rend pas tous mes poussins,
Je vais envoyer une pétition,
Sur le parc à poules
Je leur dirai : « C'est scandaleux,
de rendre autant d'hommes malheureux.
Dans le parc à poules,
Pour tous les hommes, on devrait bien faire,
Un parc-à-coqs pour nous aller
Soigner nos poules.

16.n.- Casimir a r'çu n'lette di ses poüyes

Paroles di PHARAON, S.

Réponse à « Casimir eyet l'parc-à-poüyes » (Même air)

I

Casimir, pusqu'ell's ont l'bounheûr,
Di vos s'crire èn' lett' d'in bon coeûr,
Vos p'titès poüyes.
Ell's vont pouvoèr vos raconter,
Sins vous, combén c'qu'ell's ont d'jà bré,
Vos p'titès poüyes.
Ieuss's qui vos voëyént si volfi,
Pou les sècler, ont les a pris,
Vos p'titès poüyes.
Perdèz patiynce, in djou véra,
Qu'ell's èrvéront tout's dins vos bras,
Vos p'titès poüyes.

II

T'aussi rât' qu'ell's si rêveye-nut,
C'est tout tchûte à vous qu'ell's sondg'-nut
Vos p'titès poüyes.
Ieune à l'aut', sins r'lache, ès diue-nut :
« Mon Dieu, comme i doèt iess' pierdu,
Sins ses p'tit's poüyes ».
Vous qu'esteut si habituè,
Di toudis iess' bén dorloté,
Pa vos p'tit's poüyes ».
Mins quand, déz vous, ell's vont r'vènu,
Ell's rattrap'ront Bén l'timps pierdu,
Vos p'titès poüyes.

III

Droci, tous les djous au matin,
Il faut qu'ell's perdich'nt in bon bain,
Vos p'titès poüyes.
Après, arrifè el frictionn'mint,
Eyet on pass' co des lav'mints,
A vos p'titès poüyes.
On n'sait nèn pouquoè c'qu'on fait ça,
Nos perdons des drogu's pa monchat,
Vos p'titès poüyes.
En'n'sav'-nut nèn c'qu'ell's vont d'vènu,
Ell's ont tout's leûs plum's qui tchay'-nut
Vos p'titès poüyes.

IV

Jeudi passé, el chef poüy'tî,
Nos a dit qu'on d'alleut lâchî
Vos p'titès poüyes.
Ell's sont contènn's, on n'seureut mieux.
Vo pouvez Bén r'mercyî l'Bon Dieu,
D'rawè vos poüyes.
En' fuchèz nèn trop libertin,
Perdèz vos corâdge à deux moains,
Pou vos p'titès poüyes.
El bèsogne èn' vos manqu'ra né,
Vos arèz du mau d'continter
Vos p'titès poüyes.

N.-B, Cette chanson a été tirée à douze mille exemplaires.

Casimir a reçu une lettre de ses poules.

Paroles de PHARAON, S.

Réponse à « Casimir et le parc à poules » (Même air)

I

Casimir, puisqu'elles ont le bonheur,
De vous écrire une lettre d'un bon cœur,
Vos petites poules.
Elles vont pouvoir vous raconter,
Sans vous, combien ce qu'elles ont déjà pleuré,
Vos petites poules.
Ceux qui vous aime si bien,
Pour les (cercler) enfermer, on les a pris,
Vos petites poules.
Prenez patience, un jour viendra,
Qu'elles reviendront toutes dans vos bras,
Vos petites poules.

II

Tout aussi tôt qu'elles se réveillent,
C'est tout de suite à vous qu'elles songent,
Vos petites poules.
Une à l'autre, sans arrêt, se disent :
« Mon Dieu, comme il doit être perdu ».
Sans ses petites poules.
Vous qui étiez si habitué,
De toujours être bien dorloté,
Par vos petites poules.
Mais quand, près de vous, elles vont revenir,
Elles rattraperont bien le temps perdu,
Vos petites poules.

III

Ici, tous les jours au matin,
Il faut qu'elles prennent un bon bain,
Vos petites poules.
Après, arrive le « frictionnement »,
Et on passe encore des lavements,
A vos petites poules.
On ne sait pas pourquoi on fait ça,
Nous prenons des drogues par paquets (tas)
Vos petites poules.
Et ne savent pas ce qu'elles vont devenir,
Elles ont toutes leurs plumes qui tombent,
Vos petites poules.

IV

Jeudi passé, le chef du poulailler,
Nous a dit qu'on allait lâcher,
Vos petites poules.
Elles sont contentes, on ne saurait mieux,
Vous pouvez bien remercier l'Bon Dieu,
D'avoir à nouveau vos poules.
Et ne soyez pas trop libertin
Prenez votre courage à deux mains,
Pour Vos petites poules.
Le travail ne vous manquera pas,
Vous aurez du mal de contenter
Vos petites poules.

16.o.- In gayard heureux

Paroles eyet musique di PHARAON, S.

I

Comm' vos m'voèyèz droci su l'terre,
Dji sus l'pus heureux des garçons.
Gn'a. qui s'plaind'-nut branmint dè-l 'guerre,
Dj'vas vos dire èl mènn' sins façon.
Dj 'ai n'feume i gn'a pon d'pus djolie,
Pou ley' gn'a branmint d'z'amateurs,
Is pây'-nut tchèr leu fantaisie,
Mi dj'in profite èt c'est m'bounheûr.

REFRAIN

En rintrant à l'mangeonne,
EII' mi donn' tous ses liards,
En disant; « M'pètit homme,
C'est pou vos fer du bon lard »
Dj'ai djusqu'à s'dérènn' sence,
Et tims qu'ell' fait... s'bazat,
Mi, dji m'évas fer bombance.
Et mindgî des pâtés su l'boul'vard.

II

Dji seus bén heureux en minnâdge,
Par samoène, ell' ni va qu'deux côps,
Passer l'visit' ru' du Rivâdge,
Pou vîr' si n'manqu' rén au tableau.
Elle est si bén rimpli' d'malice,
Què l'docteur liyi dit, en riant :
« Vos estès co boun' pou l'service,
Mins wètèz bén à vous, m'n'èfant ».
(au refrain)

III

On poût dîr' tout c'qu'on vout su m'compte,
Mi, djè m' fous du tier comm' du quart.
Dj'vos l'dis, sins façon, dj'n'ai pon d'honte,
Dji sus bé contint d'iess' côrnard.
Ell' mi donn' toudis c'qu'i gn'a d'chouette :
Roti, bouli, du bon pain blanc,
Du chocolat, des boun's cot'lettes,
Et tout ça su l'compt' des clients.
(au refrain)

Un gaillard heureux

Paroles et musique di PHARAON, S.

I

Comme vous voyez ici sur la terre
Je suis le plus heureux des garçons.
Il y en a qui se plaigne beaucoup de la guerre,
Je vais vous le dire elle m'aime sans façon.
J'ai une femme il n'y en a pas de plus jolie,
Pour elle il y a beaucoup d'amateurs,
Il se paye cher leur fantaisie,
Moi j'en profite et c'est mon bonheur.

REFRAIN

En rentrant à la maison,
Elle me donne tout son argent,
En disant « Mon petit homme,
C'est pour vous faire du bon lard »
J'ai jusqu'à ses derniers centimes,
Et pendant qu'elle fait son « bazar »,
Moi, je m'en vais faire bombance.
Et manger des pâtés sur le boulevard.

II

Je suis bien heureux en ménage,
Par semaine, elle n'y va que deux fois,
Passer la visite à la rue du Rivage,
Pour voir s'il ne manque rien au tableau.
Elle est si bien remplie de « malice »,
Que le docteur lui dit, en riant :
« Vous êtes encore bonne pour le service,
Mais faites bien attention à vous, mon enfant » (au refrain)

III

On peut dire tout ce que l'on veut sur mon compte
Moi, je m'en fous du tiers comme du quart.
Je vous le dis, sans façon, je n'ai pas de honte,
Je suis bien content d'être cocu.
Elle me donne toujours ce qu'il y a de chouette :
Roti, bouilli, du bon pain blanc,
Du chocolat, des bonnes côtelettes,
Et tout ça sur le compte des clients.
(au refrain)

16.p.- *On va fer in parc-à-coqs*

Paroles di PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « La petite bonne femme »

I

Mes dgins, vos d'allèz Bén rigoler,
Avè çu qui dj'vas vos raconter.
Figurèz-vous qu'on va fer,
In parc-à-coqs pou sècler,
l'cén qui court à pouÿ's sins arrêter.
I n'faut nén croèr' qui dj'véns vos minti,
Çoula va iess' fait comm' dji vos l'dis.
L'cén qui s'ra co attrapé,
A tourner s'pîd su l'costè,
S'ra stitchi dins l'parc pou saquants moès.

REFRAIN

Asteûr attention di d'meurer sadges,
Mossieus les coquias,
Pasqui sins brût, ni ramadges,
On vos èminn'ra
Drolà !
Vos s'rèz appougni sins pus d'mystère,
Comm' des vrais pierdus.
Là, vos n'ârez pus qu'à brère,
Vos s'rèz Bén foutus,
Foutus.

II

Mes amis, ça s'ra curieux d'vîr ça,
Ressèrès ainsi, tous les coquias.
D'tout's les couleurs i gn'ara :
Des noèrs, des gris, des rouchats.
C'qu'is vont fer n'drôl' di tiesse, oh ! là, là !
Is s'ront là comm' des vrais innocints,
A pïesse ou accroupis dins in coin,
Ou béni s cach'ront dins l'terr',
Pour ieuss's trouver des p'tits viers,
C'est de l'viand' qui n'liyeu coustra nén tchèr'
(au refrain)

III

Dins ces conditions, c'est Bén certain,
Tous les coquias vont s'fer du chagrin.
Gn'ara des céns dins l'monchat,
Qui batt'ront râ't du pênat.
El pèpi' gn'ara branmint qui l'ara.
Gn'ara minm' des céns qui s'tourmint'ront,
Eyet d'colér' cass'ront leus spourons.
Des céns aront l'bêch' cassè,
Des aut's divènront chalès,
Eyet les troès quarts s'ront displomès.
(au refrain)

N.-B, Cette chanson n'a pas été imprimée de la guerre.

On va faire un parc-à-coqs

Paroles de PHARAON, S.

Peut se chanter sur l'air « La petite bonne femme. »

I

Mes gens, vous allez bien rigoler,
Avec ce que je vais vous raconter.
Figurez-vous qu'on va faire,
Un parc-à-coqs pour (cercler) enfermer
Celui qui coure les poules sans s'arrêter.
Il ne faut pas croire que je viens vous mentir,
Cela va être fait comme je vous le dis.
Celui qui sera encore attrapé,
A tourner son pied sur le côté,
Sera mis dans le parc pour quelques mois.

REFRAIN

Maintenant attention de rester sages
Messieurs les coqs
Parce que sans bruit, ni ramages,
On vous emmènera
Là-bas !
Vous serez empoigné sans plus de mystère,
Comme des vrais perdus.
Là, vous n'aurez plus qu'à pleurer,
Vous serez bien foutus
Foutus.

II

Mes amis, ce sera curieux de voir ça,
Renfermés ainsi, tous les jeunes coqs.
De toutes les couleurs il en aura :
Des noirs, des gris, des rouquins.
C'est qu'ils vont faire une drôle de tête, oh ! là, là !
Ils seront là comme de vrais bêtas,
Debout ou accroupis dans un coin,
Ou bien ils se cacheront dans la terre,
Pour eux se trouver des petits vers,
C'est de la viande qui ne leur coûtera pas cher.
(au refrain)

III

Dans ces conditions, c'est bien certain,
Tous les jeunes coqs vont se faire du chagrin,
Il y en aura certains dans le tas,
Qui battront au raz du derrière,
Et la pépie il y en a beaucoup qui l'auront.
Il y en aura même certains qui se tourmenteront,
Et de colère casserons leurs ergots.
Certains auront le bec cassé,
Des autres deviendront tordus,
Et les trois quarts seront déplumés
(au refrain)

16.q.- Une fille !

CHANSON POUVANT SE DIRE SUR L'AIR

La femme aux bijoux

Paroles de César CORNIL

I

Elle était bien jeun', tombée au ruisseau,
N'ayant plus de mèr' ; pour quelques joyaux,
Par un beau jour s'était donnée
A l'amant, puis bientôt lâchée,
Ce fut d'un second qu'elle s'emmouracha ;
Mais ce fut un maître, hélas ! celui-là,
Qui la fit chanter, la mignonnes blonde.
Et quand éreinté', rentrant de sa ronde,
Elle n'avait pas fait du pognon
C'était la guerre... et allez donc !

Refrain

Lui rentrant dans les choux,
Lui flanquant des coups,
Lui criait : mais crève !
Tu n'es donc bonne à rien,
Crève donc comme un chien,
Tu sais, faut de l'argent,
C'est moi qu'est l'amant,
Le budget se grève.
Puis elle l'embrasait
Et ses beaux yeux pleuraient.

2

Et pendant deux ans qu'elle l'entretint,
Trimant tous les soir, rentrant le matin,
Elle perdit à fair' la noce
Le bon du cœur et devint rosse,
Haïssant aussi son amant brutal,
Ce fut elle alors, pour un fait banal,
Qui parti au loin dans la grande ville ;
Le vieux la « charie » et l'auto qui file
Enivre ses sens malheureux
Dans un rir' continu, joyeux.

Refrain

Mais c'est pas pour les yeux
Qu'elle prend les vieux,
Elle aime du reste
Se faire cajoler
Quand elle veut marcher
Mais à l'œil cependant
Elle dit « m'amant »
Faut jeter du lesté
Ya qu' ça, vois-tu, bébé,
Ou j'ai les pieds nik'lés.

3

Elle oublie tout même ses parents
Aimant l'imprévu, l'aimant et comment !
Car désormais toute à la fête
Ell' court sans cesse et perd la tête.
Sa vie est mélang' de soie et de vin
Pour elle l'hermin', les crûs les plus fins.
Son cœur est bien mort, l'argent est son guide ;
Mais sa bourse est plein' si son cœur est vide.
L'or est jeté par tas au loin
Sans nul souci du lendemain.

Refrain

Que sera son déclin ?
Elle n'en sait rien,
Allons mais qu'importe !
Elle veut se venger.
Elle aussi fait chanter
Ces hommes si pervers
Qui perd'nt, que l'on perd
Elle ouvre la porte
Du terrible destin
Que donnent les catins.

16.r.- Pour mon gosse

CHANSON VECUE

Paroles de Pépino.

Peut se dire sur l'air « A Sorrente, un soir »

I

Qua d j'tai connu t'é'ais en somme,
Qu'un p'tit empl yé d rien du tout,
Mais tu c ânais, tu f i ais l homme,
Pour mieux pouvoir me monter l'coup.
Je t ai cru sin ère,
Mais, quand j fus mère,
Tu m'as plaquée sal'ment, lâch'ment,
J'voulais t,détruire,
Mais, j'dois te l'dire,
J'ai pas voulu. pour mon enfant.

Refrain

Pour lui, pour mon p'tit gas,
Mon malheureux p'tit gosse,
Re foulant mon affreux chagrin,
J'ai tenu tête au destin.
J'vivais, tu n'en dout's pas,
Dans un' misère atroce
Mais crân'ment, j'supportais tout ça
Pour él'ver mon gas !

II

Et, puis tu sais comment qu'ça passe :
Un soir de cafard, j descendis
Sur le trottoir, où, de guerr' lasse,
Comm' tant d'autres, je me vendis,
Pendant qu'infâme,
Une autre femme
Passait d'avant l'maire, à tes côtés,
C'était atroce !
J'faisais la noce
Pour que tes fils ait à manger !

Refrain

Pour lui, pour mon p'tit gas,
Mon malheureux p,tit gosse,
J'ai vécu cett' vie de gégoût,
Bafouée, supportant tout !
Les hommes s nt tous comme toi :
Méchants lâches et fé oc s.
Mais j'avais les baisers d'mon gas
Pour oublier c'là.

III

V'la qu'ce matis j'reç is ta lettre
Où tu m'écris en m'supp iant
De t'pardonner et de t'permettre
De voir notre enfant d'temps en temps.
Tu m'dis qu'tu r'gret'es
C'vilain coup d'tête
Et que t'est prêt à réparer
Quelle imposture,
Moi, je te l'jure
Tu s'ous r'verras jamais, jamais !

Refrain

Pour lui, pour mon p'tit gas,
Mon malheureux p,tit gosse,
Depuis l'odieuse trahison
J'ai subi tous les affronts
Pour le garder près de moi
Non, jamais, jamais tu n'verras
Mon pauvre p'tit gas !

16.s.- *Les petites femmes cartées*

Paroles de Gégorias – Air : La marche du Soir

I

Quand arrive le soir
Souvent sur le trottoir
Léon voit ces p'tites pouyettes
Qui vous font des clignettes
Elles cherchent des clients
Pour avoir de l'argent
Et ce n'est pas rare du tout
Qu'elles se donnent pour vingt sous
Des jeunes, des vieux
Cela leur importe peu

Refrain

Non, n'écoutez pas
Toutes ces femmes-là
Qui vous disent : mon p'tit rat
Viens-tu un p'tit moment
Pour peu d'argent
Bien tendrement
Oublier tous tes tourments !
Ces femmes cartées
S'font pas prier
Pour vous faucher
Toute votre... santé
Dans leurs yeux noirs
Vous pouvez voir
Le... désespoir
De toutes ces femmes de trottoir

II

Pourtant toutes ces pierreuses
N'sont qu'des malheureuses
Qui pour faire leur toilette
Ne pensent qu'à la fête
L'amour pour de l'argent
Ça ne dure qu'un temps
Et quand elles sont fanées
La fête est terminée
Et très souvent
Elles finissent tristement
(au refrain)

III

C' qu'il y a d'plus triste sûrement
C'est de voir des mamans
Qui par cette maudite guerre
Oublient qu'elles sont des mères
Elles laissent leurs bambins
Pour des robes de satins
Et ne pensent pas sûrement
Que l'on trouve ça dégoûtant
Si vous faites ça
Au moins ne le montrez pas.
(au refrain)

16.t.- *Contre infidélité femmes à soldat*

Air : Les mains blanches
Paroles et propriété de Louis Lejeune
21, rue de la Rampe, Couillet.

Refrain

Partout à la ronde
On a dans l' pays
Vu des femm's immondes
Tromper leurs maris
Souvent d'amuser scandaleusement
Sans honte et sans cœur avec les All'mands

1

Depuis le début de la guerre
Qui désola l'Europe entière
Sans souci d'autres les malheurs
On a vu des femmes sans cœur
Pendant que sur les champs d'bataille
Les maris bravaient la mitraille
Où certains sont morts en martyrs
Ne recherchaient que les plaisirs.

2

Sans souci qu'en notre Belgique
Les soldats de rac' germanique
Ont brûlé, lâchement tué
Nos frères sans aucun' pitié,
Des femmes menaient mauvais' vie,
Passant nuits et jours dans l'orgie,
En compagnie d'Allemands
Que nous méprisons justement.

16.u.- *Çu qu'on wet aujourd'hu*

Répertoire Molatte

1

Dji vos ai fait enne pètte tchansonnette
Su nos saudarts qui sont partis bé long,
Lèyant rossi leus feumes coquettes
Elles ne sont né seures si r'véront ;
I n'aveun'nt né co ieu l' timps d'iesse partis.
Qu'elles rouln'nt dèdjà avous leus amis.
C'est malheureux et c'est honteux
C'est affreux pou nos p'tis fieux

Refrain

I sont tertous à l' guerre
Su c' timps-là leus coumères
Elles s'évont d'in air pèdant
Tènant pau bras leus galants,
I d'a même din ieusses
Monnettes, mauhonteuses
Pou réparer leu santet
Au parc à Charlèrwet.

3

On a vu un grand nombr' de femmes
Pour un peu d'argent, c'est infâme,
Dans notre malheureux pays
Avec nos plus mortels enn'mis
Bambocher et faire la noce
Sans honte aucune pour leurs gosses
Qui ne demandaient, pauv'r's enfants
Que les soins d'une bonn' maman.

4

Quell' surpris' dans plus d'un ménage
Croyant sa femme restée sage,
Pour un soldat rentrant chez lui,
Fier d'avoir servi son pays,
D'y trouver un ou deux mioches,
Trist' souv'nir du passag' des boches
Ces femm's là ne sauraient nier
Leur ignoble infidélité.

Ce que l'on regarde aujourd'hui

Répertoire Molatte

1

Je vous ai fait une petite chansonnette
Sur nos soldats qui sont parti bien loin,
Laissant ici leurs femmes coquettes
Elles ne sont pas sûres qu'ils reviendront ;
Ils n'y avaient pas encore eu le temps d'être partis.
Qu'elles roulaient déjà avec leurs amis.
C'est malheureux et c'est honteux
C'est affreux pour nos petits garçons

Refrain

Ils sont tous à la guerre
Sur ce temps-là leurs petites amies
Elles s'en vont d'un air pèdant
Tenant par le bras leurs galants,
Il y en a même parmi elles
Malpropres, impolies
Pour réparer leur santé
Au parc à Charleroi.

2

I fallait co bé qu'elle arrive el guerre
Pou vir çoulà din no pètte Belgique
Elle no a fé vir faurt clair
Nos viquenn't tertous sins logique ;
On est mèchont quand on wet ces misères
Les feumes di brâfes saudarts divont-li
Dji det connet pu d'ieune su l'terre
Qui s' n'homme est iun d' mes amis.

Refrain

Ah ! qué triste affaire
Pou l' paufe homme qu'est à l' guerre
Surtout s'il a des bambins
Qui roule'nu dins tous les tch'mins
Çoulà timps qu'leu mame
Trompe i s' homme c'est st'infâme
Elles mérit'nt-nu del prijon
Pou r'yeusses s'reut co trop bon.

3

Dji m' pourmèment à Charlerwét din l' ville
Niaveut céqu'ou chix pareyes divont nous
Qui parlun'nt di falants tranquiyes
Des contes à vos fé tchère à dg'noux ;
Dj'asteut rolà avon mes conmarades
Et dji n'ai seu passer sins dire çoulà
Allons mes amis avançons râte
Car c'est honteux d'êtinde çoulà

Refrain

Djusqu'à la Vilette
I nia même des pouyettes
Dispu l' Boul'vard Jacques Bertrand
Djusqu'à d'su l' boulevard Audent ;
Enfin à Charlerwet
C'est st'honteux çou qu'on det wet
C' n'est né seûl'miut tout seu rossi
C'est din tous les pays.

4

Dji direut comme ieun di mes vix grand-pères
I faut qu'on l'zet wèye toutes divant d'moru
En tous cas dispu qui c'est l' guerre
Di toutes les cougnes nos d'avont vu ;
I no fallait co vire toutes ces coumères
Qui trompe'nu leus paufes hommes audjourd'hu
Tous leus paufes hommes qui sont à l' l' guerre
Et qui sont p'tête disparus.

Refrain

Quand i r'véront del l' guerre
Qui viront leus misères
Qwet diront-i ces hommes-là
Quand i vont connaiche çoulà,
In crampon din l' mur
Pou les pinte ça c'est seur
C'est l' grond r'mède après tout
Nos les aid'rons tertous

Numéro de la censure 2558 en date du 16-5-1916

2

Il fallait encore bien qu'elle arrive la guerre
Pour voir cela dans notre petite Belgique
Elle nous a fait voir fort clair
Nous vivions tous sans logique ;
On est fâché quand on voit ces misères
Les femmes du brave soldat devant ça
J'en connais plus d'une sur la terre
Que son homme est un de mes amis

Refrain

Ah ! Quelle triste affaire
Pour le pauvre homme qui est à la guerre
Surtout s'il a des bambins
Que courent par tous les chemins
Cela le temps que leur mère
Trompait son homme, c'est infâme
Elles méritent de la prison
Pour elles se serait encore trop bon

3

Je me promène à Charleroi dans la ville
Il en avait cinq ou six pareilles devant nous
Qui parlaient de galants, tranquilles
Des contes à vous faire tomber à genoux ;
J'étais là avec mes camarades
Et je n'ai pas su passer sans dire cela
Allons mes amis avançons vite
Car c'est honteux d'entendre cela

Refrain

Jusqu'à la Vilette
Il y a même des poulettes
Depuis le Boulevard Jacques Bertrand
Jusqu'au-dessus du boulevard Audent ;
Enfin à Charleroi
C'est honteux ce qu'on en voit
Ce n'est pas seulement celles d'ici
C'est dans tous les pays

4

Je dirais comme un de mes vieux grands-pères
Il faut qu'on les ait tuées toutes avant de mourir
En tous cas depuis que c'est la guerre
De toutes les sortes nous en avons vus ;
Il nous fallait encore voir toutes ces petites amies
Qui trompe leurs pauvres hommes aujourd'hui
Tous leurs pauvres hommes qui sont à la guerre
Et qui sont peut-être disparus.

Refrain

Quand ils reviendront de la guerre
Qu'ils verront leurs misères
Que diront-ils ces hommes là
Quand ils vont connaître cela,
Un crampon dans le mur
Pour les pendre ça c'est sûr
C'est le grand remède après tout
Nous les aiderons tous

Sources des documents utilisés

Annexe 1 : *Procès-verbaux du Conseil communal de la ville de Charleroi*, séance du 3 avril 1872.

Annexe 2 : RETY (M.), *Les ensevelis de Charleroi*. Poème. - **Source :** <http://www.europeana.eu>

Annexe 3 : Naissances suspects.

3.a.- Liste des pères selon les métiers. **Source :** Etat civil de Charleroi.

3.b.- Liste des naissances suspects par mois. **Source :** Etat civil de Charleroi.

Annexe 4 : Moyenne d'âge.

4.a.- Tableau des moyennes par années - **Source :** Affaires pénales Canton 1 et 2 de Charleroi ; Registre Population de Charleroi

4.b.- Tableau de la répartition des âges par années. - **Source :** Affaires pénales Canton 1 et 2 de Charleroi ; Registre Population de Charleroi

Annexe 5 : Les 7 cartes identiques sont issues du *Plan de la ville de Charleroi* issu de GRANDCHAMPS (E.), *Le carnet retrouvé. Louis Dermine raconte Charleroi en août 1914*, Charleroi, 2014, 108 p.

Annexe 6 : Graphique : *Comparaison de l'évolution du nombre de prostituées, enregistrées et apparaissant pour la première fois dans notre base de données.* **Sources :** Justice de Paix 1^{er} et 2^{ème} Canton Charleroi. Registre des population.de Charleroi. 1910-1919.

Annexe 7 : Carte de la densité de population par quartier - **Source :** FICHEFET (J.), *Charleroi, étude de géographie urbaine*, Charleroi, 1935, p.156.

Annexe 8 : Photo : *Charleroi. Vieilles maisons sur la Sambre et quai du Déversoir* - **Source :** Fond Archives de la Ville de Charleroi. (A.V.C.)

Annexe 9 : Affiche : *Arrêté concernant l'agrandissement du district de la police des mœurs de l'agglomération carolorégienne.* **Source :** Fond 14-18 des archives de la ville de Charleroi (A.V.C.)

Annexe 10 : Commissariat de police de Courcelles. *Rapport de Police*. Fond privé Sibille

Annexe 11 : Rapport Le Suire N1143/21 Consulté sur le site <https://invenio.bundesarchiv.de/basys2-invenio/login.xhtml> consulté le 18 mai 2015.

11.a.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 21 juillet 1916 au 20 janvier 1917 - **Source :** Le Suire N1143/21. Photo 50-52

11.b.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 1 janvier 1917 au 30 juin 1917. - **Source :** Le Suire N1143/21. Photo 122-124

11.c.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du premier juillet 1917 au 31 décembre 1917 - **Source :** Le Suire N1143/21. Photo 251-254.

11.d.- Rapport de l'administration civile pour la province du Hainaut du 1er janvier 1918 au 30 juin 1918 - **Source :** Le Suire N1143/21. Photo 345-346

11.e.- Bulletin du chef de l'administration pour la Wallonie pour la période d'août 1917 à Janvier 1918. - **Source :** Le Suire N1143/21. Photo 395-398

11.f.- Bulletin du chef de l'administration pour la Wallonie pour la période de février 1918 à Juin 1918 - **Source :** Le Suire N1143/21. Photo 404-405

Annexe 12 : Rapport de la conférence d'Octobre 1915 - **Source :** *Sitzungsbericht der am 8 Okt 1915 Einaldung des General-Governements in Belgien zu Brüssel abgehalten Besprechung über di Maßnahmen zur Bekämpfung der Geschlechtskrankheiten*, Bruxelles, 1915, pp.53-55. BayHStA Abt. IV HS 2261

Annexe 13 : Photos et cartes.

13.a.- *Hôpital Civil au début du XXème siècle.* - **Source :** Fond des archives de la ville de Charleroi (A.V.C.).

13.b.- Carte de l'emplacement Sanatorium Jumet dans la ville : *Hôpitaux et Dispensaires.* - **Source :** *La Démonstration de Jumet*, Paris, 1927, p.39.

13.c.- *Jumet - Les Hospices civils* - **Source :** Fond Hunia Castellum.

13.d.- *Jumet – 1918 – Police des mœurs – Hôpital-Sanatorium.* - **Source :** Fond Hunia Castellum.

13.e.- Musée anatomique - **Source :** LEJEUNE (B.), *Quand Charleroi regorgeait de soldats australiens... D'après le carnet de route du Lt-Col. Aubrey Wiltshire, de Décembre 1918 à mai 1919*, Nalinnes, 2015, p.110.

Annexe 14 : Affiche : *Deutche Soldaten.* – **Source :** <http://www.europeana.eu/portal/fr/collections/world-war-1?f%5BTYPE%5D%5B%5D=IMAGE&q=&view=grid> dont le contributeur est la Ghent Universiteit.

Annexe 15 : Graphique journaux.

15.a.- Graphique : *Evolution du nombre d'articles concernant la prostitution dans le journal « La Région de Charleroi » de Juin 1915 à Novembre 1918* - **Source :** *La Région de Charleroi.*

15.b.- Graphique : *Evolution du nombre d'articles par mois et selon la taille concernant la prostitution dans le journal « La Région de Charleroi » de Juin 1915 à Novembre 1918.* – **Source :** *La Région de Charleroi.*

15.c.- Graphique : *Evolution du nombre d'articles sur la prostitution par les 3 quotidiens principaux à Charleroi de Novembre 1918 à Décembre 1919* - **Sources :** *Le Journal de Charleroi - Le Rappel - La Gazette de Charleroi*

15.d.- Graphique : *Comparaison de l'évolution du nombre d'articles concernant la prostitution par les 3 quotidiens de Novembre 1918 à Décembre 1919.-* **Sources :** *Le Rappel - La Gazette de Charleroi - Le Journal de Charleroi*

Annexe 16 : *Paskeyes* sur le Parc à pouyes. Les chansons de tous les auteurs à l'exception de Pharaon STOQUART sont issues du Fond Legros.

CORNIL César

16.g.- *El parc-à .. pouyes*

16.q.- *Une fille !*

GREGORIAS

16.f.- *Les Petites Pouyettes*

16.h.- *Le Parc à Pouyes à Pouyettes & à Pouyons*

16.s.- *Les petites femmes cartées*

LEJEUNE Louis

16.t.- *Contre infidélité femmes à soldat*

LUMAY Alphonse

16.a.- *Elle fréquente l'artil'rie.*

16.i.- *Poupouille !*

MICHA François

16.b.- *La polka des p'tites femmes*

MOLATTE Marc

16.u.- *Çu qu'on wet aujourd'hu*

PÉPINO

16.r.- Pour mon gosse

STOQUART Pharaon - **Source** : STOQUART (Ph.), *La guerre en chanson*, Dampremy, Pharaon S., s.d., 74p. issu du fond Arcq et comprenant :

16.c.- Les petites vierges du boul'vard

16.d.- Poiÿette... poiÿette !

16.e.- On n'a qu'à criyî pouyes

16.j.- Em' belle-mère esst au parc-à-poiÿes

16.k.- Ene rèvolution au parc-à-poiÿes

16.l.- On a inl've m'poiÿette

16.m.- Casimir eyet l'parc à poiÿes

16.n.- Casimir a r'çu n'lette di ses poiÿes

16.o.- In gayard heureux

16.p.- On va fer in parc-à-coqs